



LES FINANCES DES POUVOIRS LOCAUX DE LA RÉGION BRUXELLOISE

Mandature 2019-2024

Belfius

Sommaire

INTRODUCTION – MESSAGES CLÉS	3
<hr/>	
ENSEMBLE DES POUVOIRS LOCAUX BRUXELLOIS (à partir des chiffres de la comptabilité nationale 2018-2022)	11
Recettes	11
Dépenses courantes et en capital	12
Épargne brute et besoin de financement	13
Endettement	13
<hr/>	
LES COMMUNES BRUXELLOISES (2019-2024)	14
Dépenses ordinaires	14
Recettes ordinaires	20
Soldes	26
Investissements	27
<hr/>	
LES CPAS BRUXELLOIS (2019-2024)	29
Dépenses d'exploitation	29
Recettes d'exploitation	34
Investissements	35



Introduction – Messages clés

Les finances des communes bruxelloises fragilisées par la succession des crises

Les pouvoirs locaux bruxellois ont connu une mandature particulièrement turbulente. En cause, la crise du COVID, une inflation galopante avec une envolée des coûts salariaux et de construction, la crise de l'énergie et enfin des taux d'intérêt en hausse.

Dans ce contexte difficile, les finances des communes bruxelloises ont subi une détérioration des équilibres financiers et une érosion de leurs réserves. 11 communes sur 19 sont actuellement sous plan de gestion et un nombre croissant d'entre elles présentent un déficit structurel.

Une progression inhabituellement élevée des dépenses durant la mandature

Deux problématiques ont particulièrement pesé sur l'évolution des charges au cours de la dernière mandature, à savoir les coûts croissants du **personnel** et de **l'aide sociale**.

Les communes bruxelloises ont en effet été confrontées à une progression inédite des **charges de personnel** (plus de 40% des dépenses ordinaires) par l'effet combiné de la forte évolution de **l'inflation** (10 dépassements de l'indice pivot au cours de la mandature), de l'accroissement des **charges de pensions** du personnel statutaire et de la mise en œuvre progressive à partir de 2021 des **accords sociaux** relatifs à la revalorisation des rémunérations.

Les interventions communales **en faveur du CPAS** qui représentent en moyenne 15% des dépenses ordinaires totales des communes ont enregistré une forte progression (soit +8,4% en moyenne par an) durant l'ensemble de la mandature. Les CPAS ont effectivement été en première ligne face à la succession des différentes crises (sanitaire, énergétique, réfugiés ukrainiens...) qui ont nécessité une intervention accrue de leur part en faveur de bénéficiaires d'aide sociale.

Les recettes favorablement influencées par les mécanismes d'indexation mais qui restent en deçà de l'augmentation des dépenses

À l'instar des dépenses, l'évolution des recettes ordinaires a été assez volatile, avec une croissance modérée en 2020 (impact de la crise sanitaire) et très soutenue entre 2022 et 2023 (conséquences macroéconomiques de la guerre en Ukraine). L'évolution des recettes ordinaires a été favorablement influencée par les mécanismes d'indexation de nombreuses recettes communales (fiscalité, Fonds, subsides).

Par rapport aux autres Régions, les communes bruxelloises ont cependant bénéficié d'un support financier régional moindre pour surmonter les effets exceptionnels des différentes crises (compensation de pertes de produits fiscaux, intervention dans les coûts énergétiques...).

Concernant la fiscalité, la mandature a été marquée par la poursuite du «tax-shift» au niveau communal, à savoir une diminution régulière du taux moyen des additionnels à l'impôt des personnes physiques (de 6,65% en 2013 à 6,25% en 2024) compensée par une augmentation du taux moyen des additionnels au précompte immobilier (de 2.774 centimes en 2013 à 3.281 centimes en 2024).



En dépit d'un contexte difficile, les communes ont préservé leur capacité d'investissement

Au cours de la présente mandature communale, les projets d'investissements budgétés par les 19 communes sont restés assez dynamiques et ont oscillé en moyenne entre 600 et 700 millions EUR par an. Les communes ont toutefois été confrontées à une hausse très importante des **coûts de construction et des matériaux** lors de la période post-Covid (2021) et suite à la crise énergétique (2022). Leur croissance de plus de 30% a freiné la progression effective des projets d'investissement initialement prévus.

Les principaux domaines d'investissement des communes bruxelloises ont concerné au cours de cette mandature les bâtiments administratifs (22,7%), les bâtiments scolaires (22,3%), les aménagements urbains et le logement (21,1%).

Les finances communales durant la mandature 2019-2024

Une progression inhabituellement élevée des dépenses durant la mandature

Selon les budgets initiaux 2024, les dépenses ordinaires des communes bruxelloises s'établissent à 3,2 milliards EUR, soit 2.550 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 5,2% par rapport aux budgets initiaux 2023.

Au cours de l'ensemble de la mandature (2019-2024), les dépenses ont progressé à un rythme de 5,6% en moyenne par an. Ce taux de croissance élevé n'a toutefois pas été stable au cours de la période considérée. Plus limité en début de mandature (+3,9% en 2020), le taux de croissance s'est progressivement accéléré pour atteindre plus de 9,2% en 2023, sous l'effet de la progression spectaculaire de l'inflation et de l'évolution galopante des coûts énergétiques qui se sont manifestées sur l'ensemble de l'exercice 2022.

Importante progression des coûts du personnel liée à l'indexation et au poids croissant des charges de pensions

Les dépenses de personnel qui représentent 42% des dépenses ordinaires ont enregistré une progression annuelle moyenne de 5,9% au cours de l'ensemble de la mandature.

En raison de la **forte évolution de l'inflation**, les communes ont été confrontées à 10 dépassements de l'indice pivot (engendrant une indexation supplémentaire de 2% des salaires et cotisations) au cours de la mandature (contre 4 seulement lors de la mandature précédente).

Outre l'impact de l'inflation, l'évolution des **charges de pensions** du personnel statutaire a également pesé sur l'évolution des dépenses de personnel. En raison de la progression continue des taux de cotisation de charges de pensions (cotisations de base et de



responsabilisation) prévues par la loi fédérale assurant le financement des pensions des administrations locales et provinciales (Fonds de Pensions Solidarisé). Les charges de pensions du personnel statutaire représentent en moyenne 13% des dépenses totales de personnel, ce qui équivaut à 53,2% de la masse des traitements de cette partie du personnel.

Enfin, la mise en œuvre progressive des **accords sociaux** relatifs à la revalorisation des rémunérations depuis 2021 a également influé sur l'évolution des charges de personnel au cours de cette mandature.

Selon notre enquête⁽¹⁾, plus de 80% des gestionnaires locaux bruxellois considèrent que la facture des pensions sera certainement un enjeu important lors de la prochaine mandature.

Le **volume du personnel** (en ETP) a par contre été stationnaire par rapport à celui qui prévalait en 2019. Si l'effectif global a été stable au cours de la mandature, on observe des évolutions importantes selon le statut, avec en particulier un glissement important entre le personnel contractuel subventionné (-1.612 ETP) et le personnel contractuel (+1.721 ETP) ainsi que la poursuite de la réduction du personnel statutaire (-128 ETP, soit -2,0%).

Le **personnel statutaire** ne représente plus que 36,2% de l'ensemble de l'effectif du personnel communal. Ce pourcentage est toutefois sensiblement plus élevé que les autres Régions (20,1% en Wallonie et 21,3% en Flandre) et varie de manière importante selon les différentes communes bruxelloises.

Selon notre enquête, 50% des gestionnaires locaux bruxellois considèrent que la maîtrise des charges de personnel constitue une priorité pour préserver l'équilibre budgétaire lors de la prochaine mandature.

(1) Enquête réalisée par Belfius en mai 2024 auprès des échevins des finances et des directeurs financiers des communes bruxelloises.

Les dépenses de fonctionnement principalement impactées par la facture énergétique

Les **dépenses de fonctionnement** représentent en moyenne 12% des dépenses ordinaires et progressent à nouveau de 8% dans les budgets 2024, après la forte hausse enregistrée en 2023 (+16%), à la suite du choc inflationniste et de la crise énergétique. Avec un rythme de 7,8% en moyenne par an, la progression des dépenses de fonctionnement aura été globalement soutenue tout au long de la mandature écoulée.

Parmi les dépenses de fonctionnement, les **coûts énergétiques** (mazout, gaz et électricité) sont restés très stables entre 2019 et 2021 (avec même une baisse de 4,3% durant la crise sanitaire) mais ont ensuite pratiquement doublé passant de 23 millions EUR en 2022 à 45 millions EUR en 2024. Outre les coûts énergétiques, l'évolution des dépenses de fonctionnement durant la mandature a été impactée par la progression importante des frais de gestion informatique (+10% en moyenne par an).

Dans ce contexte, les communes ont clairement indiqué dans l'enquête de Belfius qu'elles avaient déjà pris des mesures d'économie d'énergie et qu'elles avaient depuis accéléré leur engagement en la matière. Les domaines d'investissement prioritaires dans le cadre de la transition énergétique sont l'éclairage LED, la rénovation des bâtiments, les véhicules et les panneaux solaires.

La succession des crises s'est également répercutée sur les dotations communales (CPAS, zones de police...)

Les **dépenses de transfert** absorbent 37% des dépenses ordinaires des communes bruxelloises, soit une proportion supérieure à celle observée dans les autres Régions (+/- un tiers).

Les interventions **en faveur du CPAS** et de **la zone de police** représentent à elles seules respectivement 41% et 39% des dépenses de transfert, soit environ 15% chacune de l'ensemble des dépenses ordinaires totales des communes.

Les communes bruxelloises consacrent en moyenne 411 EUR par habitant pour leur CPAS et 371 EUR par habitant pour la zone de police.



Ces deux dotations communales sont toutefois proportionnellement plus élevées dans les communes du centre de l'agglomération (1^{re} couronne et canal et surtout à Bruxelles-Ville) que dans les communes de type plus résidentielles (2^e couronne).

Les dépenses de transfert progressent globalement de 6,7% dans les budgets 2024, soit un taux de croissance légèrement supérieur à celui observé durant l'ensemble de la mandature (+6,0% en moyenne par an).

Cette évolution soutenue s'explique notamment par la forte progression des dotations aux CPAS (+8,4% en moyenne par an) observée durant l'ensemble de la mandature. Celle-ci résulte de l'effet conjugué de l'entrée en vigueur des accords sociaux (depuis fin 2021) et de la forte progression de l'inflation (2022) sur les charges de personnel des CPAS. De plus, les différentes crises (sanitaire, énergétique, afflux de réfugiés ukrainiens...) ont nécessité une intervention accrue des CPAS en faveur de bénéficiaires d'aide sociale.

L'attribution du revenu d'intégration absorbe à elle seule deux tiers de l'ensemble de ces dépenses et a progressé à un rythme moyen de 8,5% par an. Ce sont toutefois les «interventions comme centre secourant» en lien avec l'afflux de réfugiés ukrainiens qui enregistrent la progression la plus importante sur l'ensemble de la mandature (+16,4% en moyenne par an).

Les communes subissent les premiers effets de la hausse des taux d'intérêt (après plus de 10 ans de baisse continue)

Les charges financières récurrentes associées aux emprunts (amortissements et charges d'intérêts) contractés pour le financement des investissements constituent les principaux composants des dépenses de dette. Ces dernières s'établissent selon les budgets 2024 à 281 millions EUR, soit 9% des dépenses ordinaires (soit une proportion moindre que les communes wallonnes (12%), en raison d'un niveau d'endettement moins élevé en Région bruxelloise).

Dans les budgets 2024, les charges financières sont en augmentation de 11,3%, principalement sous l'effet de la hausse des charges d'intérêts (+10,7%). Cette augmentation survient après un recul structurel de ces charges (-40% depuis 2012) dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas de cette dernière décennie.

Selon les statistiques de l'Institut des Comptes nationaux (ICN), l'**encours de la dette** des pouvoirs locaux bruxellois (communes, CPAS et zones de police...) s'élève en 2023 à 3,2 milliards EUR et a connu une forte progression en volume tant en 2022 que 2023 (+600 millions, soit 23% par rapport à 2021). Le niveau relatif d'endettement (soit l'encours par rapport au volume des recettes) s'élève à 74,4% en 2023, soit en deçà de la norme de 100%.

Les recettes favorablement influencées par les mécanismes d'indexation mais qui restent en deçà de l'augmentation des dépenses

Selon les budgets initiaux 2024 des communes bruxelloises, les recettes ordinaires s'établissent à 3,2 milliards EUR, en progression de 4,4% par rapport à 2023, soit une progression moindre que les dépenses (+5,2%). Sur l'ensemble de la mandature (2019-2024), les recettes ordinaires ont progressé de 5,5% en moyenne par an.

À l'instar des dépenses ordinaires, l'évolution des recettes a été assez volatile, avec une croissance modérée en 2020 (impact de la crise sanitaire) et très soutenue entre 2022 et 2023 (conséquences macroéconomiques de la guerre en Ukraine). L'évolution des recettes ordinaires a été influencée principalement par les mécanismes d'indexation de nombreuses recettes communales (fiscalité, Fonds, subsides).

Fiscalité: poursuite du «tax shift» au niveau local

Les **recettes fiscales** des communes bruxelloises s'établissent à 1.649 millions EUR, soit 1.329 EUR par habitant et procurent 52% des recettes ordinaires totales.

Selon les budgets 2024, les recettes fiscales progressent de 2,8% seulement par rapport aux budgets initiaux 2023, contre +5,8% en moyenne par an au cours de la mandature. Au cours de cette dernière, les recettes fiscales ont connu une évolution assez contrastée avec une progression très faible (+/-1%) en 2020 et 2021 dans le contexte de la crise sanitaire et une progression de 17,4% en 2023 en raison de l'indexation des bases imposables (revenus cadastraux et des ménages) ainsi que le changement de calendrier des versements des additionnels à l'IPP par le SPF Finances (perception du produit de 14 mois au cours de l'année 2023).



Parmi les **taxes additionnelles**, on observe depuis plusieurs années une diminution du taux moyen des additionnels à l'impôt des personnes physiques (de 6,65% en 2013 à 6,25% en 2024) compensée par une augmentation du taux moyen des additionnels au précompte immobilier (de 2.774 centimes en 2013 à 3.281 centimes en 2024). Par rapport aux taux d'imposition qui était en vigueur en 2019, 11 communes appliquent en 2024 un nombre de centimes additionnels plus élevé au précompte immobilier et 8 communes ont un taux inchangé. Concernant le taux d'imposition communal à l'IPP, 9 communes ont procédé à une diminution au cours de la mandature, une seule applique un taux plus élevé, et 9 communes pratiquent un taux inchangé.

La **fiscalité spécifiquement locale**, indépendante des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la commune se charge elle-même du recouvrement, s'établit à 304 millions EUR, soit 245 EUR par habitant, et enregistre une progression modérée de 5,1% en 2024.

Contrairement aux autres communes du pays, où près de la moitié du produit des taxes spécifiquement locales provient de la taxe sur les déchets (prestations d'hygiène publique), la principale contribution provient des taxes sur le patrimoine (59% des taxes locales) telles que la taxe sur les surfaces de bureau ou sur les antennes extérieures.

La progression des subsides régionaux davantage liée à la mise en œuvre de l'accord social sur le personnel plutôt qu'aux aides exceptionnelles de crise

Les recettes communales provenant des **dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoir (principalement les Régions), s'élèvent à 1.141 millions EUR et représentent 36% du total des recettes ordinaires au budget 2024.

Sur l'ensemble de la mandature (2019-2024), le taux de croissance annuel moyen des recettes de Fonds et des subsides s'élève à 5,1% (soit un rythme inférieur à la fiscalité). On observe toutefois une importante disparité de progression entre les recettes de **financement général** (Fonds des communes) (+2,5% par an) et les recettes émanant de **subsides spécifiques** (+8,2% par an).

La progression plus soutenue de ces dernières résulte principalement de la mise en œuvre de **l'accord sectoriel** relatif à la revalorisation de la rémunération du personnel (2021-2025) qui prévoit une prise en charge par la Région à concurrence de 75%.

Par contre, les **mécanismes de compensation** de pertes de recettes à la suite des différentes crises (pertes de produits fiscaux, intervention dans les coûts énergétiques, subsides aux associations locales...) ont été moins prononcés que dans les autres Régions (et davantage orientées vers les CPAS).

Détérioration des soldes budgétaires et érosion des réserves disponibles

Selon les budgets initiaux 2024, les communes bruxelloises dégagent ensemble un léger déficit de 15,4 millions EUR à **l'exercice propre** (soit -0,5% des recettes ordinaires). 10 communes présentent un budget avec un déficit en 2024, contre seulement 4 communes en 2023.

À **l'exercice global** (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements généraux), les communes bruxelloises dégagent un excédent de 58,5 millions EUR en 2024, ce qui représente 1,9% de leurs recettes ordinaires. Toutefois, cinq communes n'arrivent pas à respecter le prescrit légal d'équilibre. Les situations déficitaires concernent majoritairement les communes industrielles du canal (cluster B4).

Sur l'ensemble de la mandature (2019-2024), on observe principalement une **érosion régulière du boni dégagé à l'exercice global**. Ce boni qui s'élevait encore à près de 200 millions EUR en 2019 (compte), s'est en effet dégradé structurellement pour se limiter à moins de 60 millions EUR en 2024 (budget). Les **réserves ordinaires** qui s'étaient stabilisées aux alentours des 100 millions EUR entre 2019 et 2022, subissent également un léger recul en 2023 et 2024 (sur la base des prévisions de prélèvements opérés).



En dépit d'un contexte difficile, les communes ont préservé leur capacité d'investissement

Au cours de la présente mandature communale, les projets d'investissement budgétés par les 19 communes oscillent en moyenne entre 600 et 700 millions EUR par an. En fonction de projets d'infrastructure de plus grande envergure projetés par l'une ou l'autre commune, le volume d'investissement peut atteindre des montants plus élevés (comme en 2020 et 2022).

Toutefois, ces volumes d'investissement prévus dans les budgets doivent être relativisés par deux éléments.

Premièrement, le **taux effectif de réalisation** (par rapport aux prévisions budgétaires) oscille entre 55% et 60%. C'était particulièrement le cas en 2020 à la suite de la crise sanitaire (51% seulement). La période de confinement a en effet retardé la mise en œuvre de certains projets d'investissement (arrêt temporaire d'entreprises de construction, retard dans la livraison de matériaux, retard des procédures de marchés publics...). Ce taux de réalisation a toutefois grimpé à 68% en 2022.

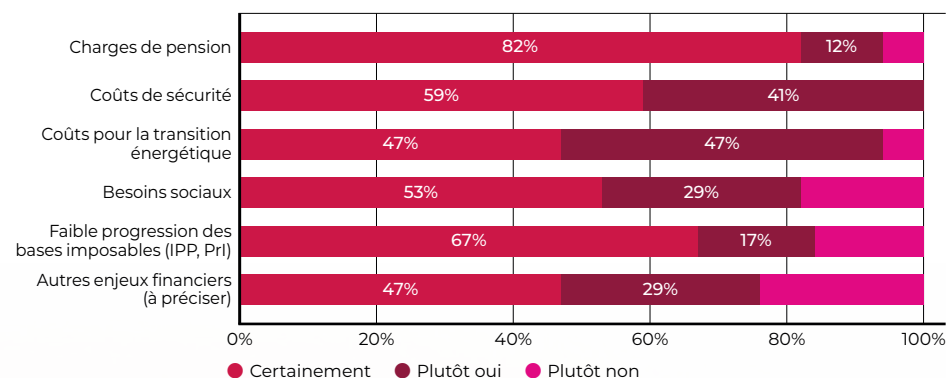
Deuxièmement, les communes ont été confrontées à une hausse très importante des **coûts de construction et des matériaux** lors de la période post-Covid (2021) et à la suite de la crise énergétique (2022). Il en résulte qu'un même montant nominal de budget d'investissement en 2024 ne permet pas de financer un même volume de projets que celui initialement prévu en 2019.

Au cours de l'ensemble de la mandature (2019-2024), les principaux domaines d'investissement des communes bruxelloises sont les bâtiments administratifs (22,7%), l'enseignement (bâtiments scolaires) (22,3%), les aménagements urbains et le logement (21,1%), dans une moindre mesure les infrastructures sportives et culturelles (14,8%) et enfin la voirie (13,6%).

Les enjeux pour la prochaine mandature 2025-2030

Selon les gestionnaires communaux interrogés, le top trois des défis financiers sont l'évolution des charges de pensions, suivies des coûts de sécurité (zone de police), de l'aide sociale et de la transition énergétique.

Enquête Belfius: Dans quelle mesure les enjeux suivants représentent-ils des défis financiers majeurs pour les années à venir?



La problématique des **charges de pensions** est clairement perçue comme l'enjeu financier numéro un de la prochaine mandature («certainement» pour 82%).

Les projections du Service fédéral des Pensions sont effectivement particulièrement inquiétantes. La seule cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes et CPAS bruxellois a progressé de 50 millions EUR en 2021 à 101 millions en 2024 (soit un doublement). Compte tenu des hausses encore attendues du taux de responsabilisation, elle devrait encore progresser davantage au cours de ces prochaines années pour s'établir à 176 millions EUR en 2028.



Le coût des pensions constitue un risque financier majeur à brève échéance pour les pouvoirs locaux bruxellois qui ne disposent pas de mesure de soutien à l'instar des deux autres Régions du pays. De plus, l'avenir incertain de l'incitant relatif au second pilier et les charges de pensions qui pèsent de manière croissante sur les hôpitaux publics bruxellois pourraient encore alourdir la facture finale.

Les **coûts en matière de sécurité et d'aide sociale** (essentiellement par le biais des dotations communales aux zones de police et aux CPAS) constituent une préoccupation déjà ancienne mais toujours d'actualité pour les gestionnaires communaux («certainement» pour 59% et «plutôt oui» pour 53% pour la sécurité / «certainement» pour 29% et «plutôt oui» pour 47% pour l'aide sociale).

Ces matières relèvent du pouvoir fédéral mais c'est le financement communal qui constitue cependant la variable d'ajustement pour assurer leur équilibre budgétaire. Depuis de nombreuses années, les pouvoirs locaux réclament un rééquilibrage du financement fédéral ainsi qu'une évolution en fonction de l'évolution réelle des coûts supportés.

L'évolution vers une **transition énergétique** est également perçue comme un enjeu majeur de la prochaine mandature communale («certainement» pour 47% et «plutôt oui» pour 47%).

De nombreux défis environnementaux attendent effectivement les communes: accélérer la transition énergétique, favoriser la mobilité douce, tout en renforçant la résilience du territoire par rapport aux impacts de plus en plus fréquents du dérèglement climatique (inondations, tempêtes...). La majorité des communes se sont déjà engagées dans l'élaboration d'un plan climat au niveau local (PAECD). Leur mise en œuvre implique toutefois la capacité de mobiliser au niveau local des ressources financières et humaines très importantes.

Quels leviers d'action et mesures de soutien attendues?

Pour maintenir l'équilibre budgétaire au cours des prochaines années, les gestionnaires locaux bruxellois privilégient clairement, selon notre enquête, les mesures en faveur d'une maîtrise des dépenses (personnel pour 50%, investissements pour 23%, les dépenses de fonctionnement pour 16%) plutôt qu'une hausse des taux d'imposition ou de nouveaux impôts locaux (5% des répondants).

Parmi les mesures de soutien financier attendues des autorités supérieures, les gestionnaires locaux se prononcent prioritairement pour une réforme du fonds des communes (35%), une intervention financière pour les charges de pensions (31%), le respect du principe de neutralité budgétaire (23%).

Concernant les mesures de nature organisationnelle, les gestionnaires locaux plaident pour une modernisation des outils de gestion (93% «certainement» et «plutôt oui») et une modernisation du statut de la fonction publique locale (81% «certainement» et «plutôt oui»).



Sources statistiques et considérations méthodologiques

Les données budgétaires des communes et des CPAS ont été collectées électroniquement à l'aide de «fichiers» générés selon le protocole défini par la Région de Bruxelles-Capitale.

La présente analyse porte sur **l'ensemble de la mandature 2019-2024**. Les chiffres proviennent des **comptes** pour les années où ils sont disponibles (soit 2019-2022) et des budgets initiaux pour les deux derniers exercices (soit 2023 et 2024). Le taux de représentativité (en termes de population) s'élève à 98% pour les communes et 94% pour les CPAS. Les données manquantes ont été extrapolées à partir de données historiques plus complètes.

Concernant les communes, nous avons déduit (en recettes et en dépenses) les traitements du personnel enseignant subsidiés par les Communautés.

Les statistiques relatives au nombre de travailleurs dans les administrations locales proviennent de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et celles relatives aux bénéficiaires du revenu d'intégration proviennent du «Baromètre de l'intégration sociale» du SPP Intégration sociale.

L'analyse des statistiques budgétaires est également opérée à partir de la «typologie socioéconomique⁽¹⁾» des communes bruxelloises qui compte les catégories (clusters) suivantes:

	Clusters	Communes
B1	Communes résidentielles du Sud-Est	Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre, Uccle, Watermael-Boitsfort
B2	Communes résidentielles du Nord-Ouest	Ganshoren, Evere, Koekelberg, Jette, Berchem-Sainte-Agathe
B3	Communes «première couronne»	Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode
B4	Communes anciennement à vocation industrielle du «canal»	Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Forest, Schaerbeek
B5	Centre d'emploi	Bruxelles-Ville

(1) belfius.be/nosetudes.

Ensemble des pouvoirs locaux bruxellois

(à partir des chiffres de la comptabilité nationale 2018-2022)

Les statistiques de la comptabilité nationale établies par l'ICN⁽¹⁾ nous offrent une représentation chiffrée complète du secteur local bruxellois conformément à la méthodologie SEC 2010⁽²⁾. En effet, le périmètre du secteur local (S1313) intègre les communes et les CPAS mais également les zones de police, de nombreuses régies et ASBL communales ainsi qu'un certain nombre d'intercommunales (œuvrant principalement dans les secteurs de l'environnement et de la formation)⁽³⁾.

Recettes

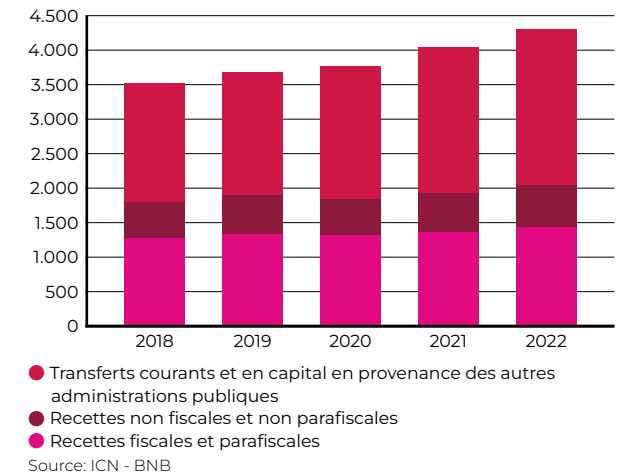
En 2022, les recettes des administrations locales bruxelloises s'établissaient à 4.307 millions EUR, en progression de 6,7% par rapport à l'exercice précédent. Les recettes des pouvoirs locaux bruxellois proviennent principalement de subsides de fonctionnement et en capital (52,6%), de la fiscalité locale (33,3%) et de recettes propres telles que les revenus de la propriété ou la vente de produits et de services (14,1%). Les recettes fiscales et parafiscales augmentent de 5,5% par rapport à 2021 alors que les autres

Recettes, dépenses et solde de financement des administrations locales bruxelloises – 2022

	2022	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Recettes fiscales et parafiscales	1.432,3	5,5%
Recettes non fiscales et non parafiscales	607,8	6,5%
Transferts courants et en capital en provenance des autres administrations publiques	2.266,9	7,6%
RECETTES	4.307	6,7%
Rémunérations des salariés	1.645,1	7,3%
Consommation intermédiaire	311,2	4,3%
Prestations sociales	739,4	9,9%
Subventions & transferts courants	1.206,4	5,2%
Charges d'intérêts	43,5	4,8%
Dépenses en capital	542,2	47,3%
DÉPENSES	4.487,7	9,4%
Épargne brute	211,5	29,2%
CAPACITÉ (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT	-180,7	178,0%

Source: ICN - BNB.

Évolution des recettes des administrations locales bruxelloises – 2018-2022



(1) L'Institut des Comptes nationaux (ICN) – chiffres disponibles sur le site de la BNB.

(2) Système européen des comptes nationaux servant de cadre de référence pour les statistiques du pacte de stabilité budgétaire européen.

(3) La liste des unités publiques concernée est publiée sur le site internet de l'ICN.



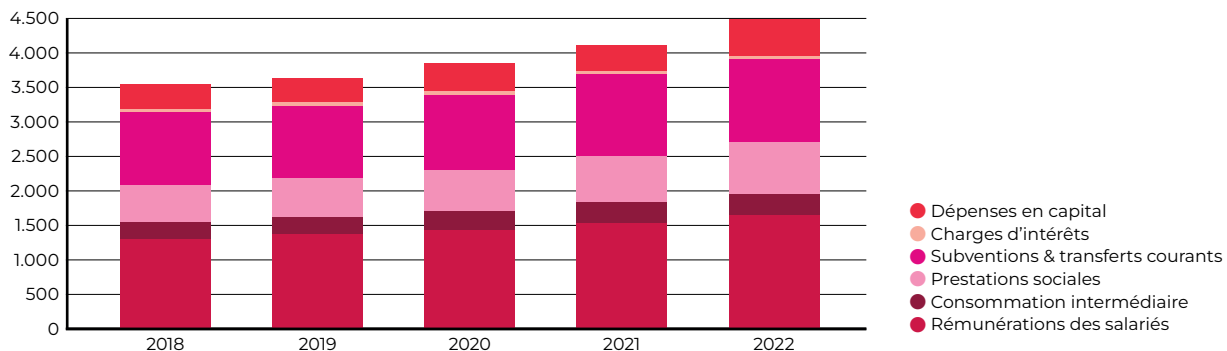
catégories de recettes progressent plus rapidement (+/- 7%). Il s'agit ici d'une structure de financement moyenne des pouvoirs locaux qui diffère sensiblement selon les communes, les CPAS ou les zones de police.

Dépenses courantes et en capital

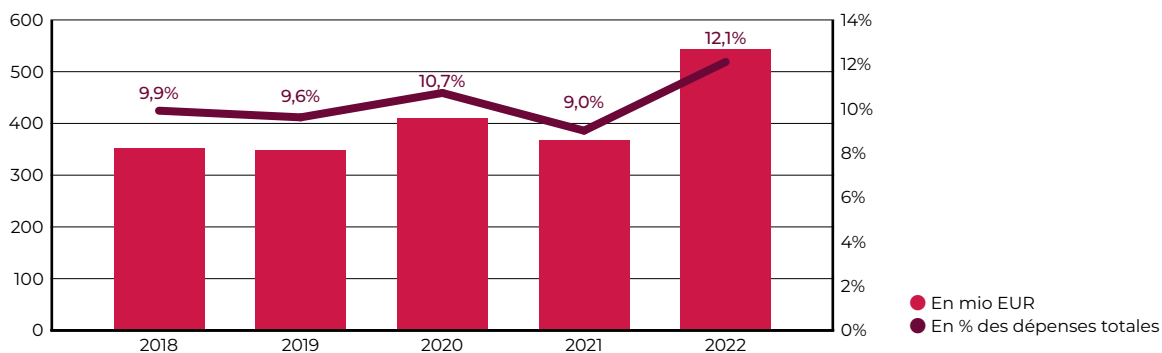
En 2022, les dépenses des administrations locales bruxelloises s'établissaient à 4.488 millions EUR, en progression de 9,4% par rapport à l'exercice précédent. Outre l'impact de l'inflation, cette croissance élevée s'explique également par une forte progression des investissements (cf. infra). Les rémunérations du personnel absorbent 36,7% des dépenses totales. Les subventions courantes et les prestations sociales (principalement via les CPAS) représentent respectivement 26,9% et 16,5% des dépenses totales. Les charges d'intérêts en légère progression (4,5%) pour la première fois depuis plusieurs années ne représentent que 1% des dépenses totales.

Entre 2018 et 2021, les dépenses d'investissement ont été relativement stables et ont oscillé autour de 350 millions EUR par an, ce qui représente entre 9% et près de 11% des dépenses totales. En 2022, les dépenses en capital ont atteint près de 550 millions EUR, soit une hausse proche de 50%.

Évolution des dépenses des administrations locales bruxelloises – 2018-2022



Évolution des dépenses en capital des administrations locales bruxelloises – 2018-2022



Source: ICN - BNB.



Épargne brute et besoin de financement

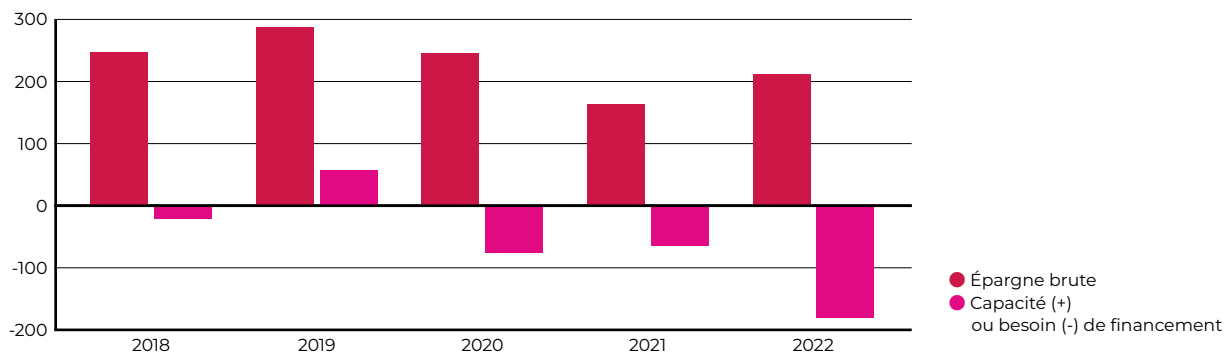
Le **solde SEC** des pouvoirs locaux bruxellois qui était encore excédentaire en 2019 (et très légèrement déficitaire en 2018) s'est détérioré au cours de ces trois dernières années. En 2022, ce solde enregistre une nouvelle détérioration et s'établit à 181 millions EUR. Ce besoin de financement plus conséquent est notamment lié à la forte progression des dépenses en capital au cours de cet exercice.

Ceci explique que **l'épargne brute**, c'est-à-dire le solde obtenu hors opérations en capital, se maintient à 212 millions EUR en 2022.

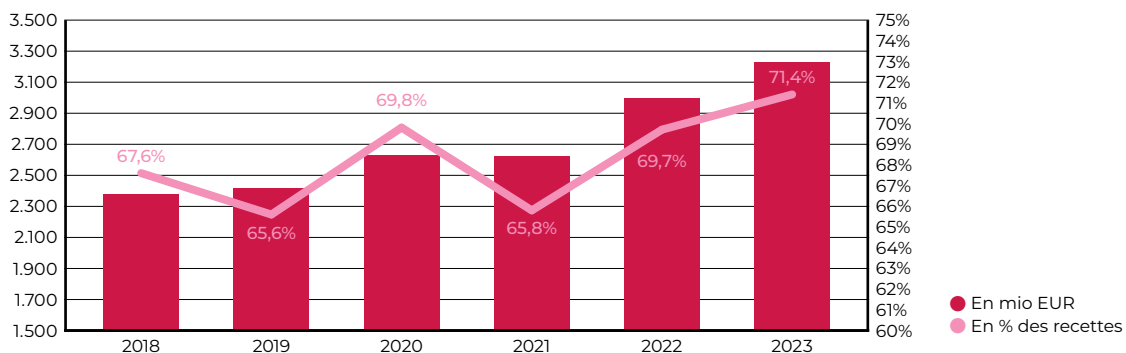
Endettement

L'encours de la dette des pouvoirs locaux bruxellois s'élève en 2023 à 3.230 millions EUR et a connu une forte progression en volume tant en 2022 que 2023 (+600 millions, soit 23% par rapport à 2021). Le niveau relatif d'endettement (par rapport au volume des recettes) reste toutefois maîtrisé (<100%).

Évolution de l'épargne brute et du besoin de financement des administrations locales bruxelloises – 2018-2022



Évolution de l'endettement brut consolidé des administrations locales bruxelloises – 2018-2023





Les communes bruxelloises (2019-2024)

Dépenses ordinaires

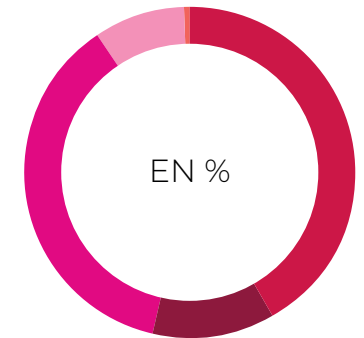
Selon les budgets initiaux 2024, les dépenses ordinaires des communes bruxelloises s'établissent à 3,2 milliards EUR, soit 2.550 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 5,2% par rapport aux budgets initiaux 2023. Au cours de l'ensemble de la mandature (2019-2024), les dépenses ont progressé à un rythme de 5,6% en moyenne par an. Ce taux de croissance élevé n'a toutefois pas été stable au cours de la période considérée. Plus limité en début de mandature (+3,9% en 2020), le taux de croissance s'est progressivement accéléré pour atteindre plus de 9,2% en 2023, sous l'effet de la progression spectaculaire de l'inflation et de l'évolution galopante des coûts énergétiques qui se sont manifestées sur l'ensemble de l'exercice 2022.

Les dépenses de personnel (hors personnel enseignant subsidié) absorbent en moyenne 42% des dépenses totales contre 37% pour les transferts (CPAS, zone de police...).

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2024

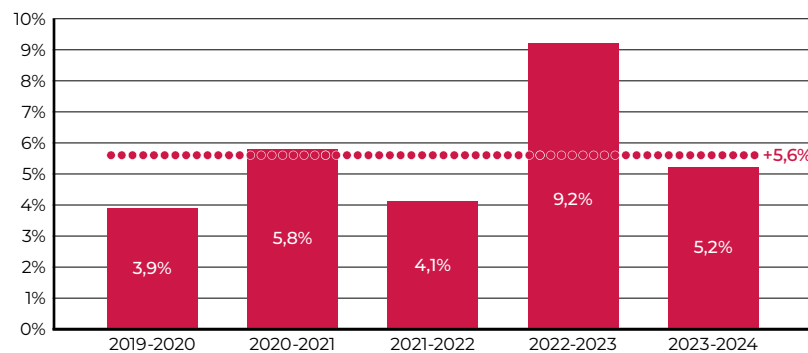
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2023)	Taux de croissance annuel moyen (2019-2024)
Personnel	1.326	1.068,7	2,1%	5,9%
Fonctionnement	377	303,4	8,0%	7,8%
Transferts	1.167	940,4	6,7%	6,0%
Dette	281	226,6	11,3%	5,6%
Prélèvements	14	11,2	-6,8%	-27,0%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	3.165	2.550,3	5,2%	5,6%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2024



- Personnel: 42%
- Fonctionnement: 12%
- Transferts: 37%
- Dette: 9%
- Prélèvements: 0%

Taux de croissance annuel des dépenses ordinaires – 2019-2024





Dépenses de personnel

Selon les budgets 2024, les dépenses de personnel progresseraient de 2,1% seulement par rapport aux budgets initiaux 2023. Le taux de croissance annuel moyen a été de 5,9% au cours de l'ensemble de la mandature avec un pic de 11,2% en 2023 suite au choc inflationniste de 2022 et aux nombreux dépassements de l'indice pivot intervenus (7 entre 2022 et 2023) et engendrant une indexation supplémentaire de 2% des salaires et cotisations. La mise en œuvre progressive des accords sociaux relatifs à la revalorisation des rémunérations depuis 2021 ont également influé sur l'évolution des charges de personnel au cours cette mandature.

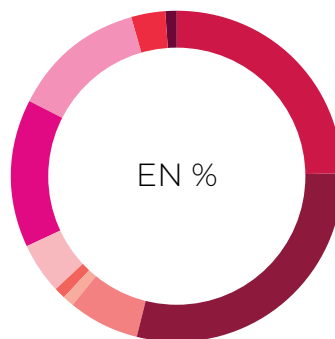
Les charges de pensions du personnel statutaire représentent en moyenne 13% des dépenses totales de personnel, ce qui représente 53,2% de la masse des traitements de cette partie du personnel.

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des administrations communales bruxelloises (y compris les régies) s'élève fin 2023 à 17.011 équivalents temps plein (ETP), soit un effectif pratiquement comparable (-0,1%) à celui prévalant en 2019.

Si l'effectif global a été stable au cours de la mandature, on observe des évolutions importantes selon le statut, avec en particulier un glissement important entre le personnel contractuel subventionné (-1.612 ETP) et le personnel contractuel (+1.721 ETP) ainsi que la poursuite de la réduction du personnel statutaire (-128 ETP, soit -2,0%).

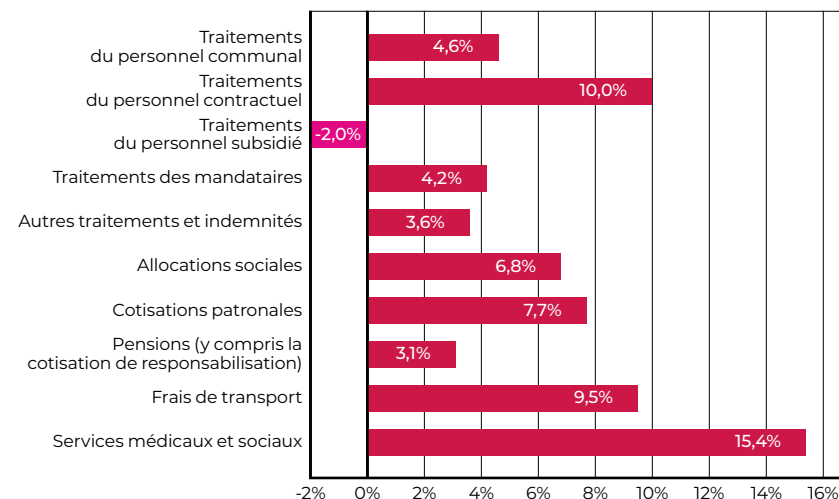
Le personnel statutaire ne représente toutefois plus que 36,2% de l'ensemble de l'effectif du personnel communal. Ce pourcentage est toutefois sensiblement plus élevé que dans les autres Régions (20,1% en Wallonie et 21,3% en Flandre). À noter que la proportion de statutaires varie fortement au sein des 19 communes avec un taux minimum de 16% et maximum de 48%⁽¹⁾.

Répartition des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2024

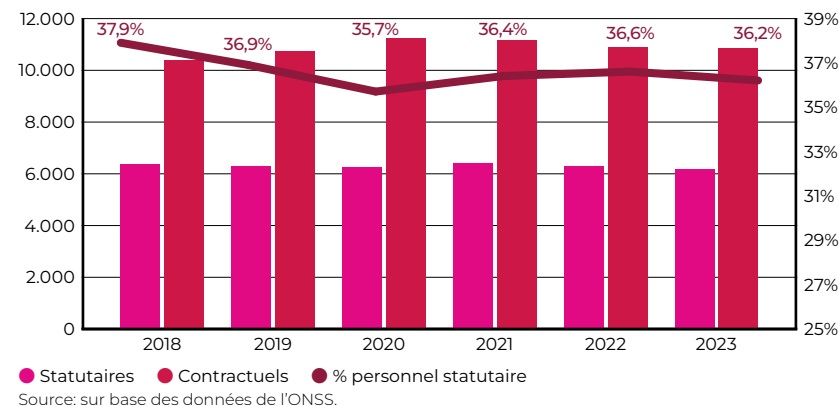


- Traitements du personnel communal: 25%
- Traitements du personnel contractuel: 29%
- Traitements du personnel subsidié: 7%
- Traitements des mandataires: 1%
- Autres traitements et indemnités: 1%
- Allocations sociales: 5%
- Cotisations patronales: 15%
- Pensions (y compris la cotisation de responsabilisation): 13%
- Frais de transport: 3%
- Services médicaux et sociaux: 1%

Évolution des dépenses de personnel par catégorie de charges – Taux de croissance annuel moyen 2019-2024



Évolution du nombre d'ETP selon le statut dans les communes bruxelloises – 2018-2023



(1) Focus BPL n° 11 – Bruxelles Pouvoirs locaux – «Le personnel des communes et CPAS bruxellois» - mars 2023.

Le financement des pensions du personnel statutaire continue à peser sur les budgets des pouvoirs locaux

Au-delà des impacts financiers des différentes crises (sanitaire, énergétique...), la montée en puissance du régime de financement des charges de pensions au cours de l'actuelle mandature aura assurément constitué la problématique financière centrale pour de nombreux gestionnaires communaux. L'évolution attendue au cours de ces prochaines années pourrait s'avérer intenable pour certaines villes et communes.

Rappelons que contrairement aux employeurs du secteur privé ou des autres niveaux des pouvoirs publics, les administrations provinciales et locales supportent intégralement la charge des pensions de leurs agents nommés et de leurs ayants droit sans intervention de l'État fédéral. Le mode de financement du régime des pensions des pouvoirs locaux est un **système basé sur la répartition** mais qui est circonscrit au personnel statutaire des administrations locales, c'est-à-dire une base de cotisants relativement limitée et qui s'est réduite structurellement ces dernières années.

Afin de faire face au déséquilibre structurel et croissant entre les charges de pensions et les cotisations, le gouvernement a adopté la loi du 24 octobre 2011 instaurant un nouveau modèle de pension pour les administrations locales prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

La réforme repose sur la création d'un seul «Fonds de Pension Solidarisé» et sur un **mécanisme de doubles cotisations (base et responsabilisation)** qui doit permettre de couvrir intégralement chaque année les

dépenses de pension sans avoir de déficit annuel. Si le mécanisme imaginé présente l'avantage de préserver l'équilibre financier du Fonds de Pension Solidarisé, il implique toutefois une évolution presque exponentielle des cotisations à charge des pouvoirs locaux.

En 2024, le taux de base passe ainsi à 45% (contre 41,5% lors de la constitution du fonds) tandis que la cotisation de responsabilisation passe à 73,59% (contre 50% lors de la constitution du fonds).

Perspectives d'évolution des taux de cotisation

	Cotisation de base	Cotisation de responsabilisation
2021	41,50%	50,00%
2022	43,00%	52,94%
2023	44,00%	70,47%
2024	45,00%	73,59%
2025	45,00%	77,43%
2026	45,00%	80,57%
2027	45,00%	83,10%
2028	45,00%	84,98%

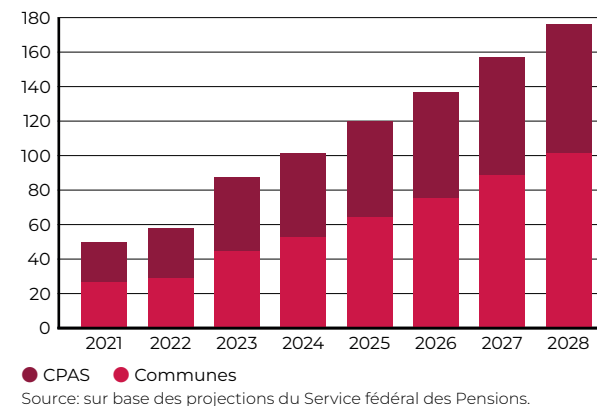
Source: UVCW sur la base des estimations de l'ONP (novembre 2023).

Selon les projections du Service fédéral des Pensions, la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes et CPAS bruxellois, qui s'établissait à 50 millions EUR en 2021, devrait passer de 101 millions EUR en 2024 à près de 176 millions EUR en 2028.

Cette problématique des charges de pensions est suivie de près par le gouvernement bruxellois qui s'est engagé à plaider auprès de l'État fédéral pour une augmentation du refinancement du Fonds solidarisé. Alors que la Wallonie a instauré un système d'aides régionales en faveur des communes en difficulté (Plan «Oxygène»), la Région flamande s'est prononcée en prenant à sa charge 50% de la facture de responsabilisation des administrations locales de leur ressort depuis 2020 et jusqu'en 2025.

En juin de cette année, le Comité de gestion du fonds de pension solidarisé a publié un mémorandum à l'intention des (in)formateurs du nouveau gouvernement fédéral plaidant pour un refinancement externe.

Projection de la cotisation de responsabilisation des communes et CPAS bruxellois – 2019-2028 (en millions d'EUR)





Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** représentent en moyenne 12% des dépenses ordinaires et progressent à nouveau de 8% dans les budgets 2024, après la forte hausse enregistrée en 2023 (+16%), suite au choc inflationniste et à la crise énergétique.

Avec un rythme de 7,8% en moyenne par an, la progression des dépenses de fonctionnement aura été globalement soutenue tout au long de la mandature écoulée.

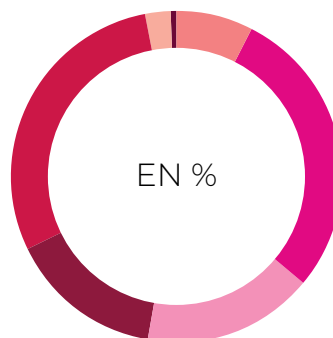
Parmi les dépenses de fonctionnement, les **coûts énergétiques** (mazout, gaz et électricité) sont restés très stables entre 2019 et 2021 (avec même une baisse de 4,3% durant la crise sanitaire) mais ont ensuite pratiquement doublé passant de 23 millions EUR en 2022 à 45 millions EUR en 2024. Outre les coûts énergétiques, l'évolution des dépenses de fonctionnement durant la mandature a été impactée par la progression importante des frais de gestion informatique (+10% en moyenne par an).

Dépenses de transfert

Les **dépenses de transfert** absorbent 37% des dépenses ordinaires des communes bruxelloises, soit une proportion supérieure à celle observée dans les autres Régions (+/- un tiers). 90% de ces dépenses de transfert sont destinées à d'autres pouvoirs publics locaux notamment dans le cadre de l'obligation imposée aux communes de couvrir leur déficit (CPAS, zones de police, hôpitaux...).

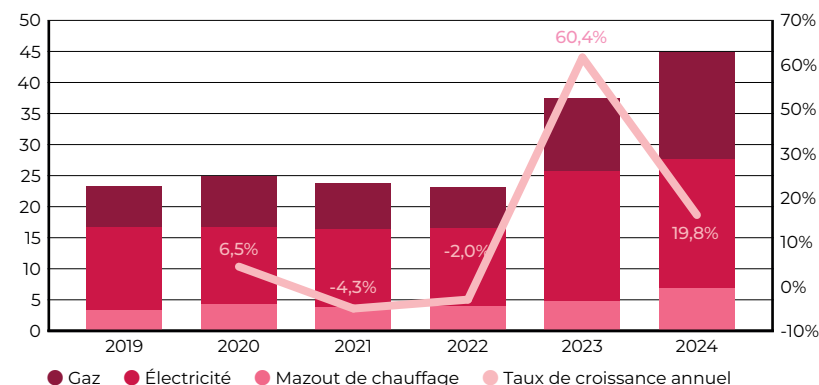
Les interventions en faveur du CPAS et de la zone de police représentent à elles seules respectivement 41% et 39% des dépenses de transfert, soit environ 15% chacune de l'ensemble des dépenses ordinaires totales des communes.

Répartition des dépenses de fonctionnement par type de frais – Budgets 2024



- Honoraires et indemnités: 8%
- Frais administratifs (y compris informatiques): 29%
- Fourniture technique: 17%
- Prestations de tiers: 15%
- Bâtiments (y compris les charges locatives): 29%
- Véhicules: 2%
- Autres: 0%

Évolution des dépenses d'énergie – 2019-2024 (en millions d'EUR)



Principales composantes des dépenses de transfert – Budgets 2024

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2023)	Taux de croissance annuel moyen (2019-2024)
CPAS	510	411,0	7,3%	8,4%
Zone de police	460	370,8	8,4%	5,0%
Autres dotations	197	158,5	1,4%	2,8%
DÉPENSES DE TRANSFERT	1.167	940,4	6,7%	6,0%



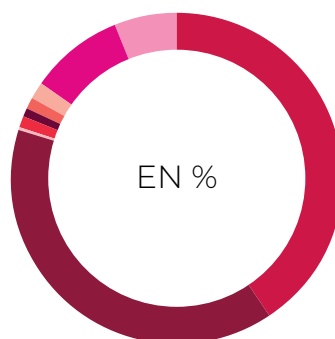
Les dépenses de transfert progressent globalement de 6,7% dans les budgets 2024, soit un taux de croissance légèrement supérieur à celui observé durant l'ensemble de la mandature (+6,0% en moyenne par an).

Cette évolution soutenue s'explique notamment par la forte progression des **dotations aux CPAS** (+8,4% en moyenne par an) observée durant l'ensemble de la mandature. Celle-ci résulte de l'effet conjugué de l'entrée en vigueur des accords sociaux (depuis fin 2021) et de la forte progression de l'inflation (2022) sur les charges de personnel des CPAS. De plus, les différentes crises (sanitaire, énergétique, inondations...) ont nécessité une intervention accrue des CPAS en faveur de bénéficiaires d'aide sociale (cf. infra – chapitre sur les CPAS).

Les communes bruxelloises consacrent en moyenne 411 EUR par habitant pour leur **CPAS** et 371 EUR par habitant pour la **zone de police**.

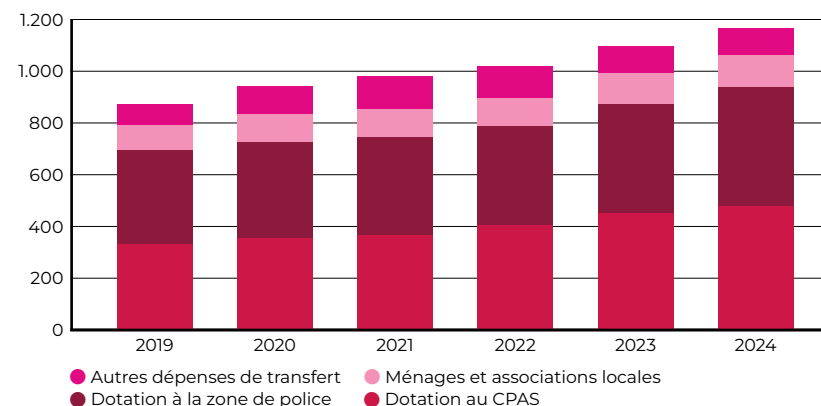
Ces deux dotations communales sont toutefois proportionnellement plus élevées dans les communes du centre de l'agglomération (1^{re} couronne et canal et surtout à Bruxelles-Ville) que dans les communes plus résidentielles (2^e couronne).

Répartition des dépenses de transfert par type de bénéficiaires – Budgets 2024

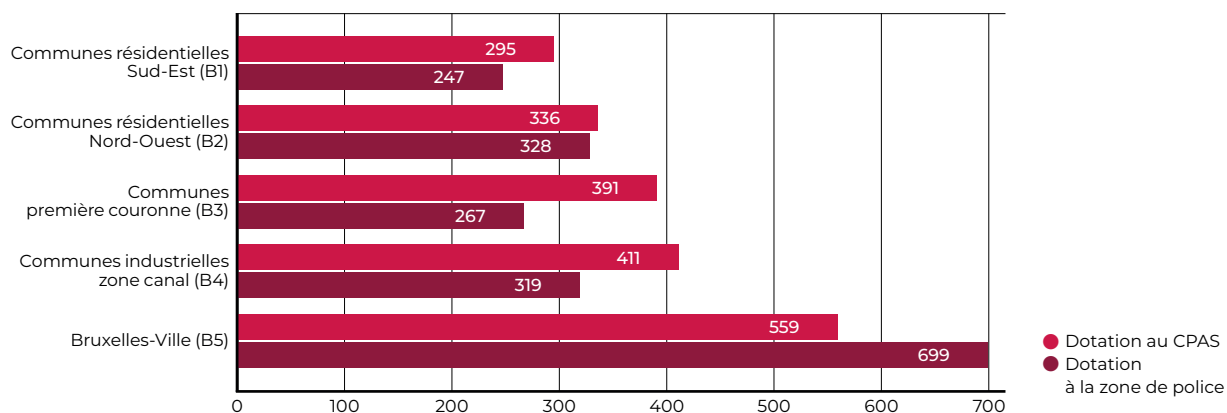


- Dotation au CPAS: 41%
- Dotation à la zone de police: 39%
- Fabriques d'Église: 0%
- Autres pouvoirs publics: 1%
- Hôpitaux et établissements de soins: 1%
- Entreprises: 1%
- Ménages: 2%
- Associations locales: 9%
- Autres dépenses de transfert: 6%

Évolution des principales dotations communales – 2019-2024 (en millions d'EUR)



Dotations communales au CPAS et à la zone de police selon les catégories de communes – Budgets 2024 (en EUR/hab.)





Dépenses de dette (charges financières)

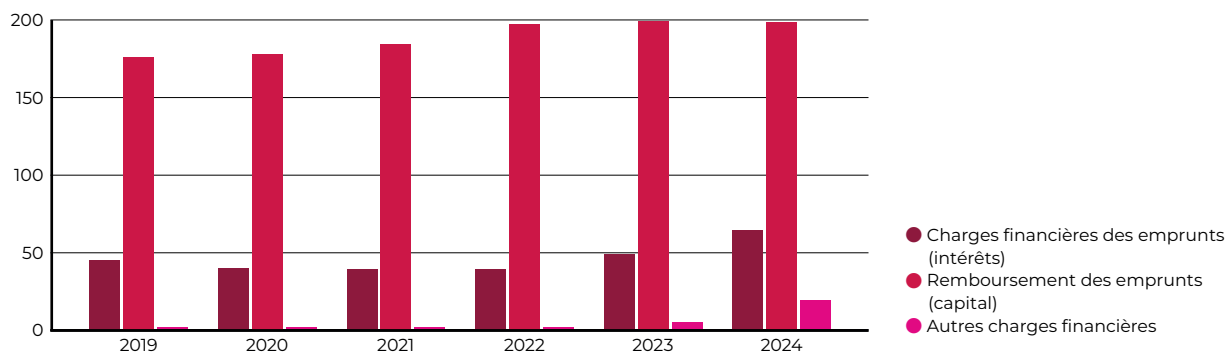
Les **charges financières** récurrentes associées aux emprunts (amortissements et charges d'intérêts) contractés pour le financement des investissements constituent les principaux composants des dépenses de dette. Ces dernières s'établissent selon les budgets 2024 à 281 millions EUR, soit 9% des dépenses ordinaires (une proportion moindre que les communes wallonnes (12%), en raison d'un niveau d'endettement moins élevé en Région bruxelloise).

Dans les budgets 2024, les charges financières sont en augmentation de 11,3%, principalement sous l'effet de la hausse des charges d'intérêts (+10,7%), et surtout des autres charges financières (+65,1%). Ces augmentations surviennent après un recul structurel de ces charges (-40% depuis 2012) dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas de cette dernière décennie. A contrario, les remboursements de capital, qui représentent près de 80% des charges financières totales, sont très stables depuis trois ans (+2,7% en 2024).

Principales composantes des dépenses de dette – Budgets 2024

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2023)	Taux de croissance annuel moyen (2019-2024)
Charges financières des emprunts (intérêts)	64,6	52,0	30,9%	10,7%
Remboursement des emprunts (capital)	198,4	159,9	-0,6%	2,7%
Autres charges financières	18,3	14,7	380,3%	65,1%
DÉPENSES DE DETTE	281,3	226,6	11,3%	5,6%

Évolution des dépenses de dette par catégorie de charges – 2019-2024





Recettes ordinaires

Selon les budgets initiaux 2024 des communes bruxelloises, les **recettes ordinaires** s'établissent à 3,2 milliards EUR, en progression de 4,4% par rapport à 2023. Sur l'ensemble de la mandature (2019-2024), les recettes ordinaires ont progressé de 5,5% en moyenne par an.

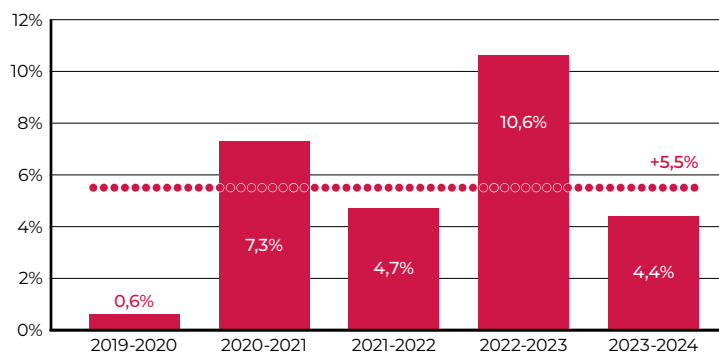
À l'instar des dépenses ordinaires (cf. supra), l'évolution des recettes a été assez volatile, avec une croissance modérée en 2020 (impact de la crise sanitaire) et très soutenue entre 2022 et 2023 (conséquences macro-économiques de la guerre en Ukraine). L'évolution des recettes ordinaires a été influencée, principalement par les mécanismes d'indexation de nombreuses recettes communales (fiscalité, Fonds, subsides)

Les recettes ordinaires se répartissent en trois grandes catégories: les **recettes fiscales** (c'est-à-dire les contributions des ménages et des entreprises), les **fonds et les subsides** reçus (c'est-à-dire les moyens financiers provenant des autorités publiques) et enfin les **recettes propres** (c'est-à-dire les revenus générés par l'activité ou le patrimoine immobilier et financier des pouvoirs locaux). La fiscalité procure à elle seule plus de la moitié des recettes ordinaires (52%) tandis que le Fonds des communes un peu plus d'un cinquième.

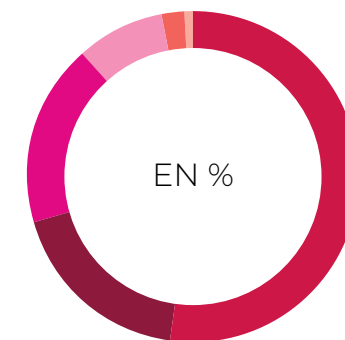
Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2024

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2024)	Taux de croissance annuel moyen (2019-2024)
Fiscalité	1.649	1.328,9	2,8%	5,8%
Fonds	574	462,3	-2,2%	2,5%
Subsides	568	457,3	11,3%	8,2%
Prestations	271	218,4	14,9%	7,6%
Produits financiers	64	51,5	0,9%	-0,3%
Prélèvements	24	19,6	48,3%	0,0%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	3.150	2.537,9	4,4%	5,5%

Taux de croissance annuel des recettes ordinaires – 2019-2024



Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2024

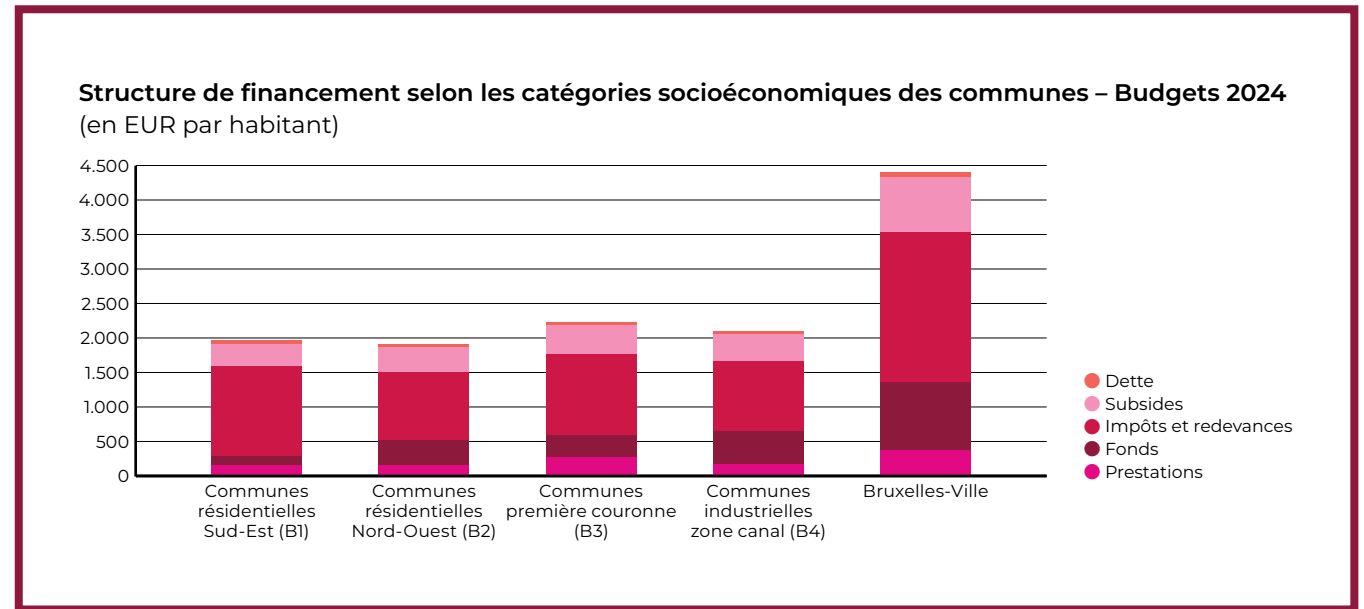


- Fiscalité: 52%
- Fonds: 18%
- Subsides: 18%
- Prestations: 9%
- Produits financiers: 2%
- Prélèvements: 0,8%



La structure de financement varie sensiblement selon les **catégories socioéconomiques** des communes⁽¹⁾. Si la fiscalité constitue toujours la source de financement prédominante, sa proportion dans les recettes totales varie entre 48% pour les communes du canal et 67% pour les communes résidentielles du Sud-Est (où l'on rencontre les niveaux de revenus les plus élevés et dès lors les bases imposables les plus élevées). Inversement, vu le rôle de péréquation financière dévolu au Fonds des communes, la part du Fonds des communes parmi l'ensemble des recettes s'établit à 23% pour les communes du canal contre 7% seulement pour les communes résidentielles du Sud-Est.

(1) Cf. Typologie socioéconomique des communes sur belfius.be/nosetudes.





Recettes fiscales

Les **recettes fiscales** des communes bruxelloises s'établissent à 1.649 millions EUR, soit 1.329 EUR par habitant.

Près de 80% des recettes fiscales proviennent de **taxes additionnelles** à d'autres impôts (précompte immobilier, impôt des personnes physiques, taxe de circulation et plus récemment la taxe sur les hébergements touristiques dénommée «City Tax»). Les **taxes spécifiquement locales**, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la commune se charge elle-même du recouvrement, représentent 18% du produit de la fiscalité. Le solde provient de compensations à des pertes de produits fiscaux (notamment dans le cadre du dispositif visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale).

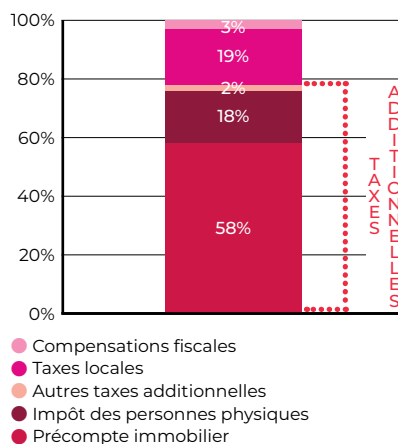
Cette structure des recettes fiscales varie toutefois considérablement selon les catégories socioéconomiques des communes (clusters).

Selon les budgets 2024, les recettes fiscales progressent de 2,8% seulement par rapport aux budgets initiaux 2023, contre +5,8% en moyenne par an au cours de la mandature. Au cours de cette dernière, les recettes fiscales ont connu une évolution assez contrastée avec une progression très faible (+/-1%) en 2020 et 2021 dans le contexte de la crise sanitaire et une progression de 17,4% en 2023 en raison de l'indexation des bases imposables (revenus cadastraux et des ménages) ainsi que du changement de calendrier des versements des additionnels à l'IPP par le SPF Finances (perception du produit de 14 mois au cours de l'années 2023).

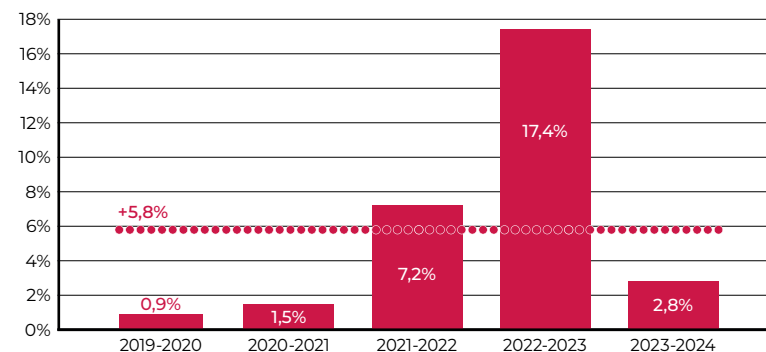
Principales catégories de recettes fiscales – Budgets 2024

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2023)	Taux de croissance annuel moyen (2019-2024)
Taxes additionnelles au précompte immobilier	963	776	5,1%	6,7%
Taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques	299	241	-2,8%	4,6%
Autres taxes additionnelles	38	31	1,2%	0,2%
Taxes locales	304	244,9	1,4%	6,5%
Compensations fiscales	45	36,2	6,7%	4,1%
TOTAL RECETTES FISCALES	1.649	1.328,9	2,8%	5,8%

Structure des recettes fiscales – Budgets 2024



Taux de croissance annuel des recettes fiscales – 2019-2024





Évolution des taux d'imposition

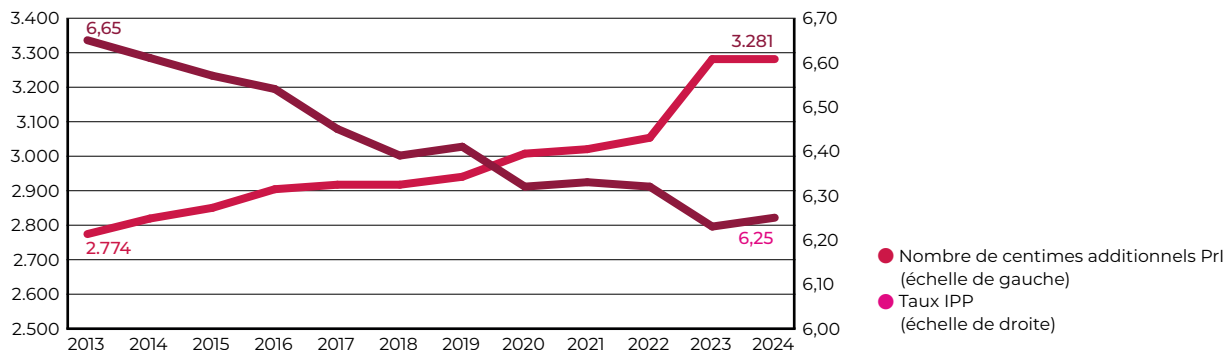
Parmi les taxes additionnelles, on observe depuis plusieurs années une diminution du taux moyen des additionnels à l'impôt des personnes physiques (de 6,65% en 2013 à 6,25% en 2024) compensée par une augmentation du taux moyen des additionnels au précompte immobilier (de 2.774 centimes en 2013 à 3.281 centimes en 2024). Par rapport aux taux d'imposition qui étaient en vigueur en 2019, 11 communes appliquent en 2024 un nombre de centimes additionnels au précompte immobilier plus élevé et 8 communes ont un taux inchangé. Concernant le taux d'imposition communal à l'IPP, 9 communes ont procédé à une diminution au cours de la mandature, une seule applique un taux plus élevé, et 9 communes pratiquent un taux inchangé.

Taxes locales

La fiscalité spécifiquement locale s'établit à 304 millions EUR, soit 245 EUR par habitant, et enregistre une progression modérée de 5,1% en 2024. Sur l'ensemble de la mandature, les taxes locales ont enregistré une progression moyenne de 6,2% par an mais avec d'importantes fluctuations (dont une évolution négative lors de la crise sanitaire).

Contrairement aux autres communes du pays, où près de la moitié du produit des taxes spécifiquement locales provient de la taxe sur les déchets (prestations d'hygiène publique), la principale contribution provient des taxes sur le patrimoine (59% des taxes locales) telles que la taxe sur les surfaces de bureau ou sur les antennes extérieures.

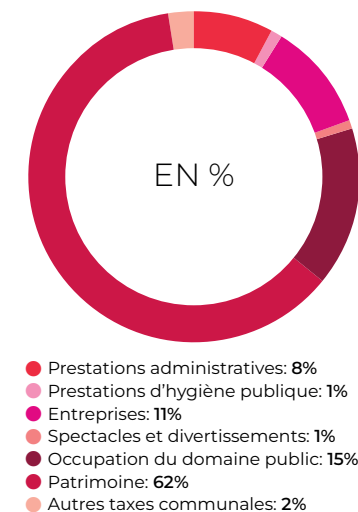
Évolution du taux communal de la taxe additionnelle à l'IPP et du nombre de centimes additionnels communaux à la taxe au précompte immobilier – Moyenne régionale (2013-2024)



Répartition des taxes locales par catégorie – Budgets 2024

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2023)	Taux de croissance annuel moyen (2019-2024)
Prestations administratives	24,1	19,4	12,2%	3,0%
Prestations d'hygiène publique	3,5	2,8	-17,3%	8,0%
Entreprises	32,0	25,8	2,3%	0,8%
Spectacles et divertissements	2,8	2,2	2,4%	-2,1%
Occupation du domaine public	46,8	37,7	-13,9%	5,3%
Patrimoine	187,6	151,2	14,5%	8,2%
Autres taxes communales	7,2	5,8	17,4%	8,2%
TOTAL TAXES LOCALES	304,0	244,9	5,1%	6,2%

Répartition des taxes locales par catégorie – Budgets 2024





Recettes de Fonds et subsides

Les recettes communales provenant des **dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoir (principalement les Régions) s'élèvent à 1,141 millions EUR et représentent 36% du total des recettes ordinaires au budget 2024.

Sur l'ensemble de la mandature (2019-2024), le taux de croissance annuel moyen des recettes de Fonds et des subsides s'élève à 5,1% (soit un rythme inférieur à la fiscalité). On observe toutefois une importante disparité de progression entre les recettes de **financement général** (Fonds des communes) (+2,5% par an) et les recettes émanant de **subsides spécifiques** (+8,2% par an).

La progression plus soutenue de ces dernières résulte principalement de la mise en œuvre de l'accord sectoriel relatif à la revalorisation de la rémunération du personnel (2021-2025) qui prévoit une prise en charge par la Région à concurrence de 75%.

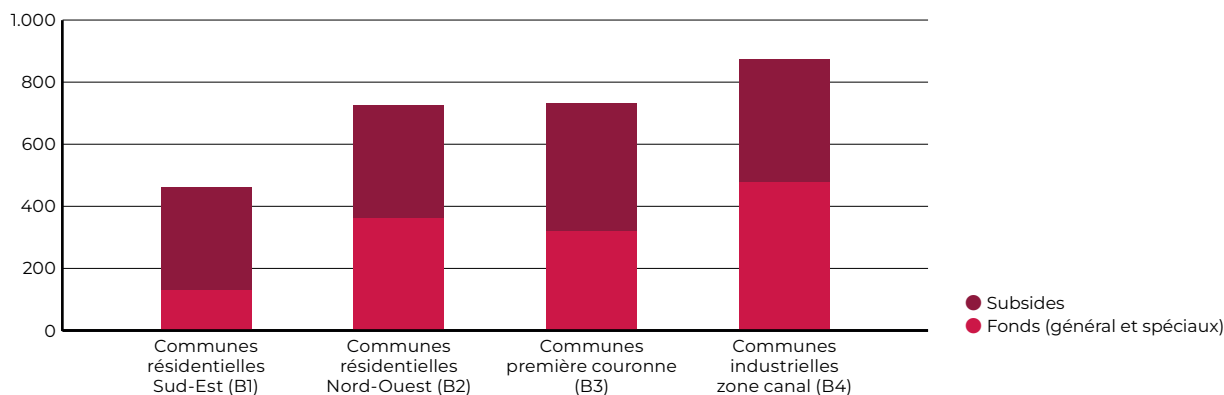
Au total, le financement général non affecté représente près de 60% des recettes communales provenant des autorités publiques.

Vu le rôle de péréquation financière dévolu au Fonds des communes, la dotation du Fonds des communes s'élève en moyenne à 498 EUR par habitant pour les communes du canal contre 136 EUR par habitant seulement pour les communes résidentielles du Sud-Est. Outre les dotations régionales du Fonds des communes, les communes bruxelloises (et Bruxelles-Ville en particulier) perçoivent des dotations fédérales (prévues par la loi spéciale de financement de 1989).

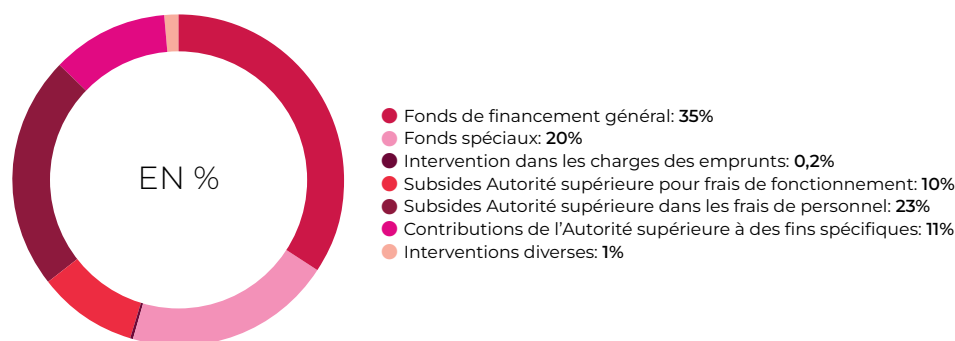
Recettes de Fonds et subsides – Budgets 2024

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2023)	Taux de croissance annuel moyen (2019-2024)
Fonds (général et spéciaux)	573,7	462,3	-2,2%	2,5%
Subsides	567,6	457,3	11,3%	8,2%
TOTAL	1.141,3	919,5	4,1%	5,1%

Importance relative des dotations du Fonds des communes et des subsides selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2024 (en EUR par habitant)



Détail de la composition des recettes provenant de Fonds et de subsides – Budgets 2024



Recettes propres

Les **recettes propres** générées par l'activité des administrations communales (prestations) ou issues du patrimoine communal (loyers, produits financiers) s'établissent à 335 millions EUR, soit 270 EUR par habitant, et représentent 11% des recettes ordinaires totales.

Au sein de ces recettes propres, les **recettes de prestations** sont nettement prépondérantes (78%) et s'établissent à 271 millions EUR selon les budgets 2024, soit 218 EUR par habitant. Au sein des communes bruxelloises, les deux principales recettes de prestations proviennent des produits des prestations effectuées (44%) et du produit des locations immobilières (29%).

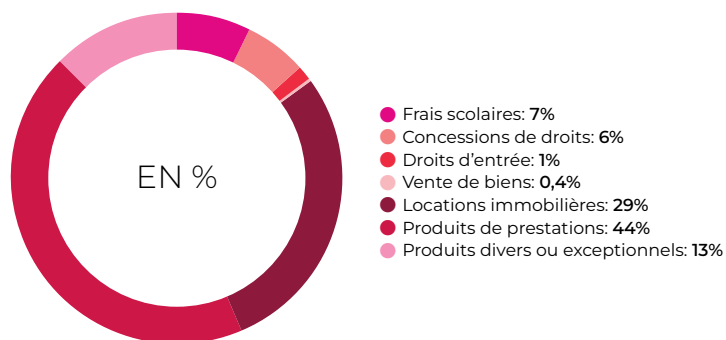
Parmi les recettes de prestations figure le produit des **redevances de stationnement** qui s'établit à 90 millions EUR dans les budgets 2024, en hausse de 70% par rapport à 2023.

Les **produits financiers** (intérêts, dividendes) représentent 64 millions EUR, soit moins de 2% seulement des recettes ordinaires des communes bruxelloises. Plus de 90% de ces produits financiers émanent des dividendes des intercommunales (du secteur de l'énergie principalement).

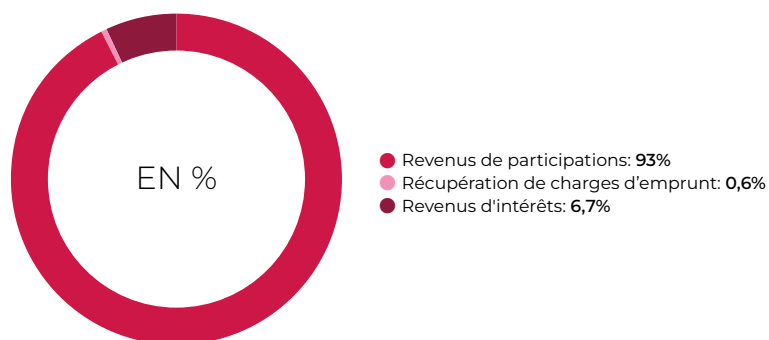
Composantes des recettes propres – Budgets 2024

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2023)	Taux de croissance annuel moyen (2019-2024)
Prestations	271,0	218,4	14,9%	7,6%
Produits financiers	63,9	51,5	0,9%	-0,3%
RECETTES PROPRES	335,0	269,9	11,9%	5,8%

Détail de la composition des recettes de prestations – Budgets 2024



Détail de la composition des produits financiers – Budgets 2024





Soldes

Selon les budgets initiaux 2024, les communes bruxelloises dégagent ensemble un léger déficit de 15,4 millions EUR à l'exercice propre (soit -0,5% des recettes ordinaires). 10 communes présentent un budget avec un déficit en 2024, contre seulement 4 communes en 2023.

Ce solde de l'exercice propre intègre également le solde des prélèvements fonctionnels (constitution et reprise de provisions pour risques et charges). Avant intégration de ces derniers, le solde à l'exercice propre est plus prononcé (-25,8 millions EUR).

À l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements généraux), les communes bruxelloises dégagent un excédent de 58,5 millions EUR en 2024, ce qui représente 1,9% de leurs recettes ordinaires. Toutefois, cinq communes n'arrivent pas à respecter le prescrit légal d'équilibre. Les situations déficitaires concernent majoritairement les communes industrielles du canal (cluster B4).

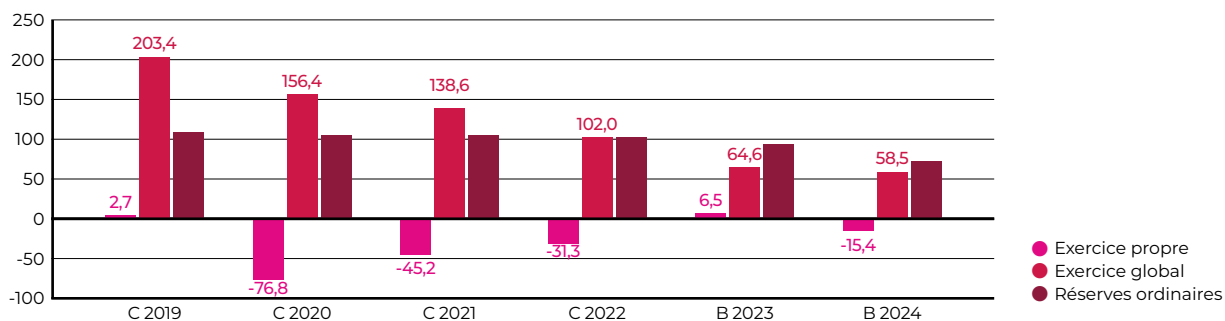
Sur l'ensemble de la mandature (2019-2024), on observe principalement une **érosion régulière du boni dégagé à l'exercice global**. Ce boni qui s'élevait encore à près de 200 millions EUR en 2019 (compte), s'est en effet dégradé structurellement pour se limiter à moins de 60 millions EUR en 2024 (budget). Les **réserves ordinaires** qui s'étaient stabilisées aux alentours des 100 millions EUR entre 2019 et 2022, subissent également un léger recul en 2023 et 2024 (sur base des prévisions de prélèvements opérés).

Composantes du solde ordinaire des communes bruxelloises – Budgets 2024

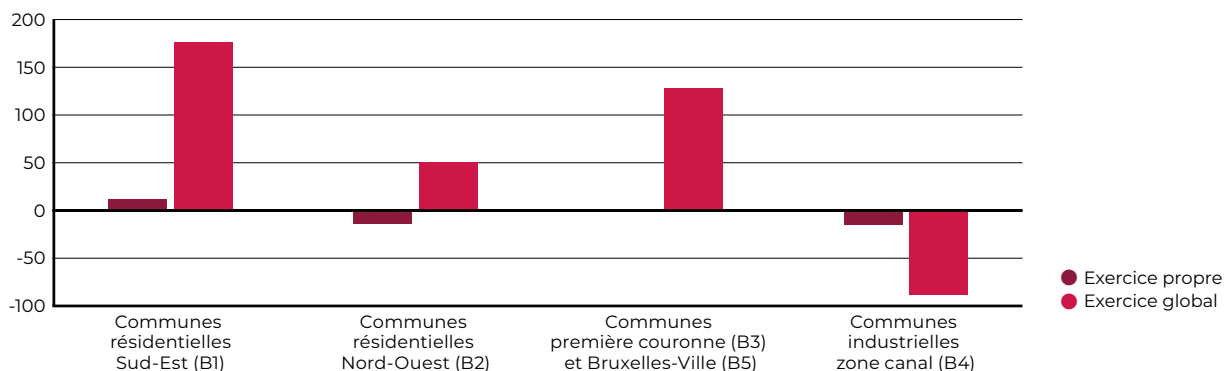
	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE⁽¹⁾ (avant prélèvements fonctionnels)	-25,8	-20,7	-0,8%
Prélèvements fonctionnels	10,4	8,3	0,3%
EXERCICE PROPRE	-15,4	-12,4	-0,5%
Exercices antérieurs	101,2	81,5	3,2%
Prélèvements généraux	-27,3	-22,0	-0,9%
EXERCICE GLOBAL	58,5	47,2	1,9%

(1) Y compris la cotisation de responsabilisation des exercices antérieurs.

Évolution des soldes (exercice propre et global) (en millions d'EUR)



Soldes selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2024 (en EUR par habitant)



Investissements

Les **dépenses extraordinaires** des communes bruxelloises s'établissent à près de 769 millions EUR dans les budgets 2024, soit un niveau comparable à 2022 (après la forte réduction de près de plus 20% par rapport à 2022). Les **dépenses d'investissement stricto sensu** représentent 92% des dépenses extraordinaires totales.

Au cours de la présente mandature communale, les projets d'investissements budgétés par les 19 communes oscillent en moyenne entre 600 et 700 millions EUR par an. En fonction de projets d'infrastructure de plus grande envergure projetés par l'une ou l'autre commune, le volume d'investissement peut atteindre des montants plus élevés (comme en 2020 et 2022).

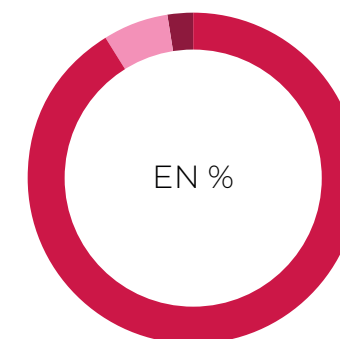
Toutefois, ces volumes d'investissement prévus dans les budgets doivent être relativisés par deux éléments.

Premièrement, le **taux effectif de réalisation** (par rapport aux prévisions budgétaires) oscille entre 55% et 60%. C'était particulièrement le cas en 2020 suite à la crise sanitaire (51% seulement). La période de confinement a en effet retardé la mise en œuvre de certains projets d'investissement (arrêt temporaire d'entreprises de construction, retard dans la livraison de matériaux, retard des procédures de marchés publics...). Ce taux de réalisation a toutefois grimpé à 68% en 2022.

Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2024

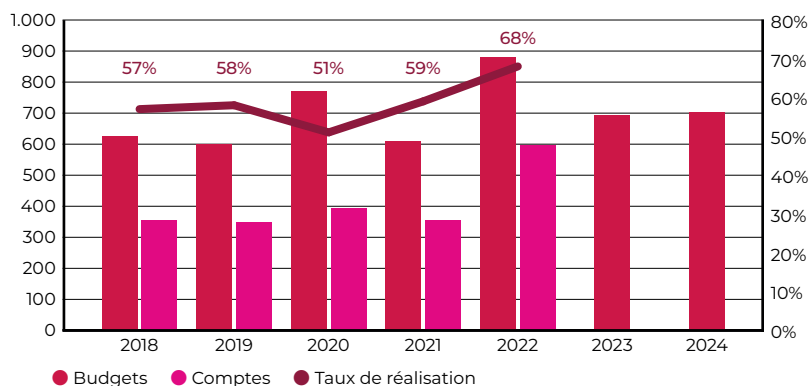
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2023)
Investissements	702,9	566,3	1,5%
Transferts (subsidés en capital)	48,8	39,3	115,4%
Dette (remboursements anticipés, participations)	17,8	14,3	-15,4%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	769,2	619,7	4,5%

Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2024



- Investissements: 92%
- Transferts (subsidés en capital): 6%
- Dette (remboursements anticipés, participations): 2%

Évolution des dépenses d'investissement sur la base des budgets et des comptes (en millions d'EUR)

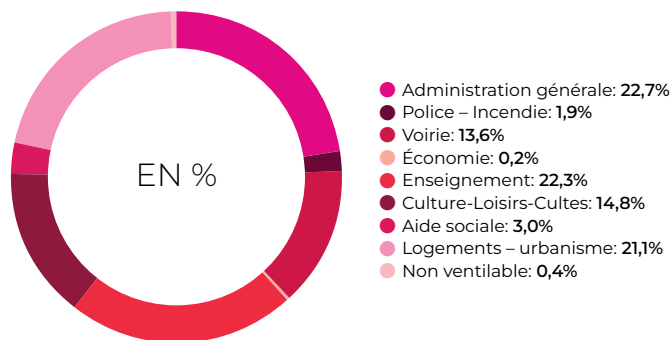


Deuxièmement, les communes ont été confrontées à une hausse très importante des **coûts de construction et des matériaux** lors de la période post-Covid (2021) et suite à la crise énergétique (2022). Il en résulte qu'un même montant nominal de budget d'investissement en 2024 ne permet pas de financer un même volume de projets que celui initialement prévu en 2019.

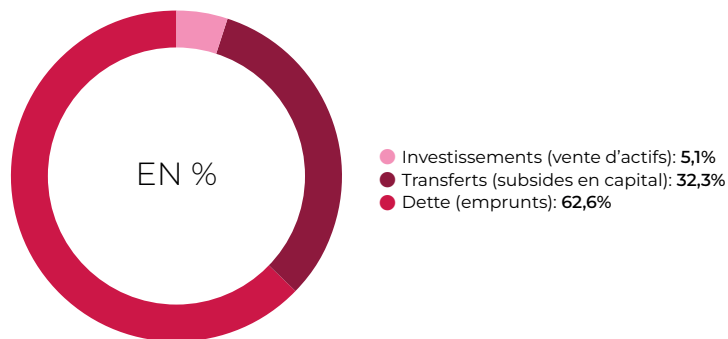
Au cours de l'ensemble de la mandature (2019-2024), les principaux domaines d'investissement des communes bruxelloises sont les bâtiments administratifs (22,7%), l'enseignement (bâtiments scolaires) (22,3%), les aménagements urbains et le logement (21,1%), et dans une moindre mesure les infrastructures sportives et culturelles (14,8%) et enfin la voirie (13,6%).

Le financement des investissements s'opère principalement par le recours à l'emprunt (63%) et les subsides en capital attribués principalement par la Région (32%).

Affectation des dépenses extraordinaires – Moyenne mandature 2019-2024



Ventilation des recettes extraordinaires par groupe économique – Moyenne mandature 2019-2024



Les CPAS bruxellois (2019-2024)

Dépenses d'exploitation

Les **dépenses d'exploitation** des CPAS bruxellois s'élèvent, selon les budgets 2024, à 1.726 millions EUR, soit 1.390 EUR par habitant.

Au cours de l'ensemble de la mandature (2019-2024), les dépenses ont progressé à un rythme de 6,9% en moyenne par an. Ce taux de croissance élevé n'a toutefois pas été stable au cours de la période considérée. Très limité en début de mandature (+0,3% en 2020), il s'est progressivement accéléré pour atteindre près de 14,3% en 2023, sous l'effet de la progression spectaculaire de l'inflation et de l'évolution galopante des coûts énergétiques qui se sont manifestées sur l'ensemble de l'exercice 2022. En 2024, la progression des dépenses d'exploitation reste soutenue (+6,8%).

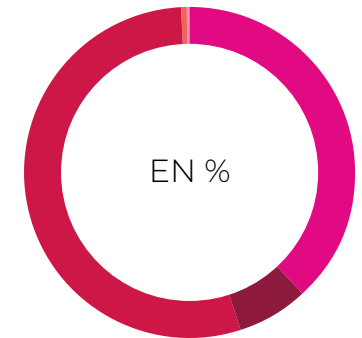
Les CPAS ont été confrontés à une forte demande d'aide sociale tout au long de la mandature suite aux différentes crises (sanitaire, coûts énergétiques, réfugiés ukrainiens...) qui ont émaillé cette période très perturbée. Les dépenses de redistribution (aide sociale) ont ainsi progressé au rythme de 8,3% par an.

Les dépenses de redistribution (aide sociale) représentent plus de la moitié des dépenses d'exploitation totales contre 40% pour le personnel. Les charges financières ne représentent qu'un 1% des dépenses totales mais, à la

Ventilation des dépenses par groupe économique – Budgets 2024

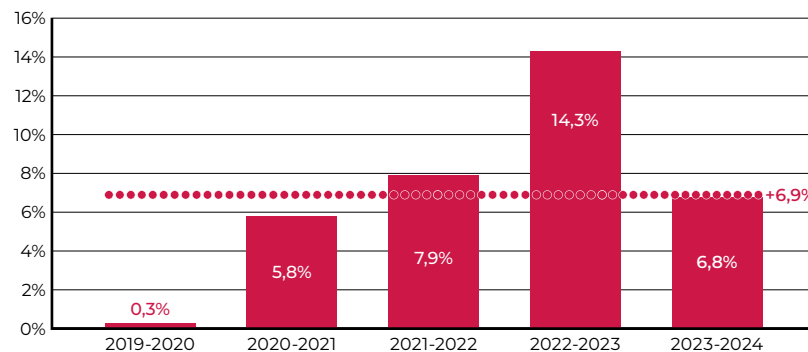
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2023)	Taux de croissance annuel moyen (2019-2024)
Personnel	660,3	532,0	3,1%	6,0%
Fonctionnement	120,3	97,0	4,8%	3,8%
Redistribution	931,5	750,5	9,9%	8,3%
Charges financières	13,1	10,6	14,7%	2,0%
Prélèvements	0,5	0,4	-54,6%	-22,4%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	1.725,7	1.390,4	6,8%	6,9%

Ventilation des dépenses d'exploitation par groupe économique – Budgets 2024



- Personnel: 38%
- Fonctionnement: 7%
- Redistribution: 54%
- Charges financières: 1%
- Prélèvements: 0%

Taux de croissance annuel des dépenses d'exploitation – 2019-2024





différence des communes et zones de police, elles ne comprennent que la charge d'intérêts (et non le remboursement du capital).

Dépenses de personnel

Les **dépenses de personnel** des CPAS bruxellois s'élèvent en 2024 à 660 millions EUR et représentent 38% des dépenses d'exploitation totales.

L'ensemble de la mandature a connu un taux de croissance annuel moyen de 6,0% avec un pic de 13,6% en 2023, suite au choc inflationniste de 2022 et aux nombreux dépassements de l'indice pivot (7 entre 2022 et 2023), et engendrant une indexation supplémentaire de 2% des salaires et cotisations.

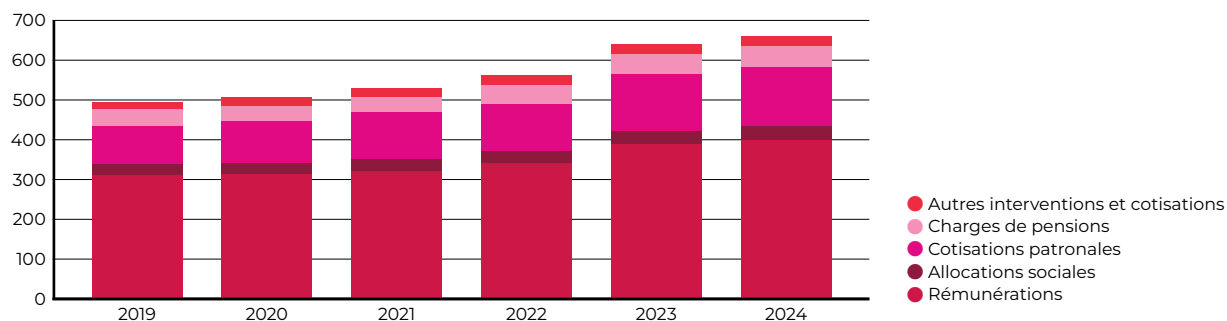
Outre un impact direct sur les rémunérations (+5,1% en moyenne par an), on observe également une forte hausse des cotisations patronales (+8,8%) ainsi que des «autres interventions» en faveur du personnel (transport, médical...) (+7,7%), sans doute liée à la mise en œuvre progressive du protocole d'accord sectoriel relatif à la revalorisation des rémunérations de la fonction publique locale⁽¹⁾.

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des CPAS bruxellois s'élève au premier semestre 2023 à 9.542 équivalents temps plein (ETP).

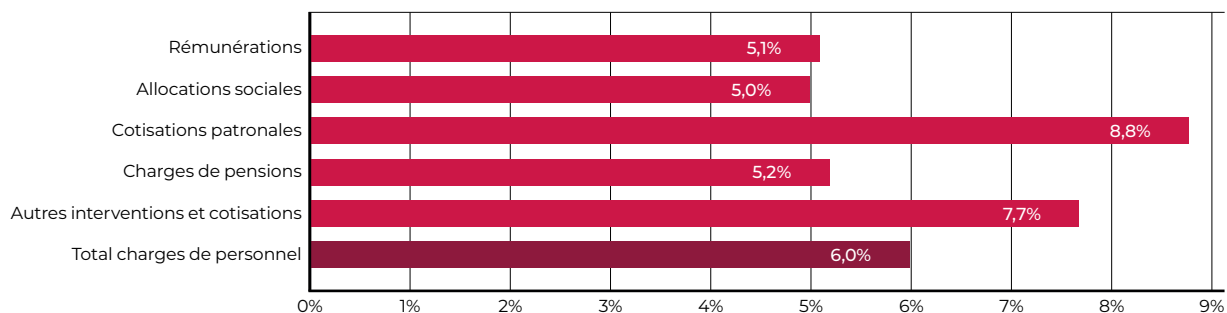
Dans la poursuite du recul du nombre de statutaires (-9,0% depuis 2019), leur proportion dans l'effectif total du personnel tombe sous le seuil de 15%. En corollaire, les charges de pensions (via la cotisation de responsabilisation en particulier) seront amenées à poursuivre leur progression soutenue d'ici à 2028 (cf. encadré sur le financement des pensions du personnel statutaire page 16).

(1) Protocole d'accord sectoriel 2021/1 conclu au sein du Comité de négociation C pour les années 2021 à 2025 – Comité des services publics locaux.

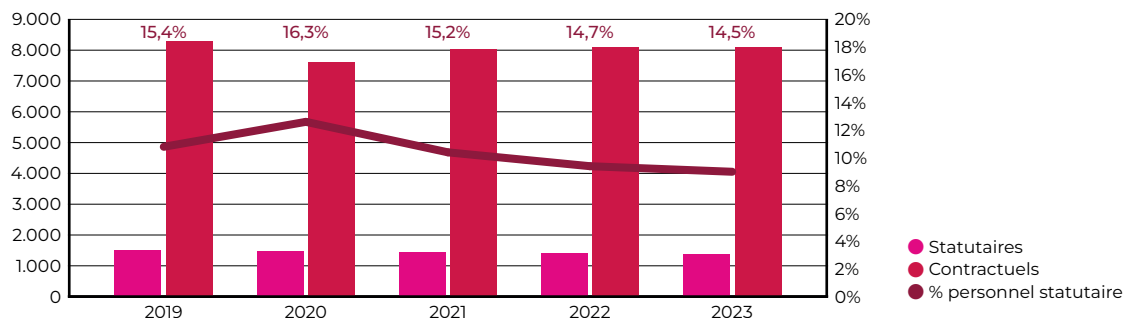
Évolution des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2019-2024



Évolution des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budget 2019-2024 Taux de croissance annuel moyen



Évolution du nombre d'ETP selon le statut dans les CPAS bruxellois – 2018-2023



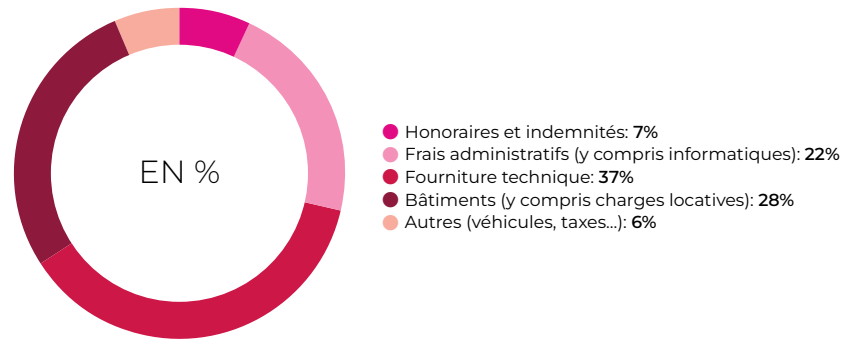
Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** des CPAS bruxellois s'élèvent à 120 millions EUR en 2024 et représentent 7% des dépenses d'exploitation.

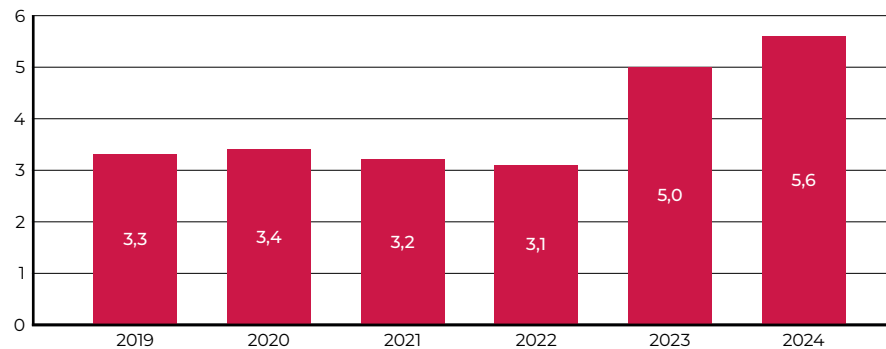
Sur l'ensemble de la mandature, elles ont progressé à un rythme modéré de 3,8% en moyenne par an mais avec des fluctuations importantes (-2,3% en 2020 durant la crise sanitaire et +13,4% en 2023 suite au choc inflationniste et à la crise énergétique de 2022).

Parmi les dépenses de fonctionnement, **les coûts énergétiques** (mazout, gaz et électricité) sont restés très stables entre 2019 et 2022 mais ont ensuite pratiquement doublé passant de 3,1 millions EUR en 2022 à près de 5,6 millions EUR en 2024.

Principales composantes des dépenses de fonctionnement – Budgets 2024



Évolution des frais énergétiques – Budgets 2019-2024 (en millions d'EUR)



Dépenses de redistribution

Les **dépenses de redistribution** (regroupant les différentes interventions en matière d'aide sociale) s'élèvent à 932 millions EUR selon les budgets 2024 et absorbent 54% des dépenses d'exploitation totales des CPAS bruxellois.

Les CPAS ont été confrontés à une forte demande d'aide sociale tout au long de l'ensemble de la mandature suite aux différentes crises (sanitaire, coûts énergétiques, réfugiés ukrainiens...) qui ont émaillé cette période très perturbée. L'ensemble des aides sociales a progressé à un rythme soutenu de 8,3% en moyenne par an avec un pic de 15% en 2023 suite au choc inflationniste et à la crise énergétique. Selon les budgets 2024, les CPAS bruxellois tablent à nouveau sur une importante progression des dépenses d'aide sociale (+ 9,9%).

L'attribution du **revenu d'intégration** absorbe à elle seule deux tiers de l'ensemble de ces dépenses et a progressé à un rythme moyen de 8,5% par an. Ce sont toutefois les **«interventions comme centre secourant»** en lien avec l'afflux de réfugiés ukrainiens qui enregistrent la progression la plus importante sur l'ensemble de la mandature (+16,4% en moyenne par an).

Selon les statistiques du SPP Intégration Sociale, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale s'élevait à 47.622 unités⁽¹⁾ en Région bruxelloise (-0,3%), soit 38,4 bénéficiaires pour 1000 habitants. Par rapport à 2019, le nombre annuel moyen de bénéficiaires a progressé de 6.564 unités, soit 16%.

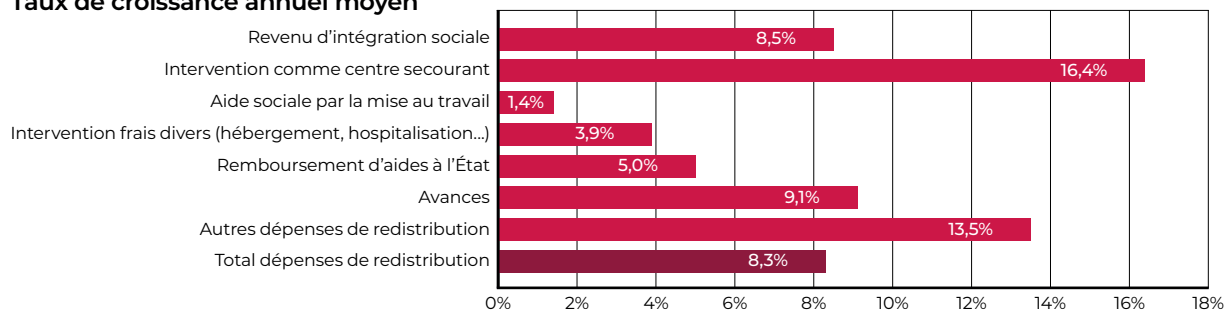
À noter que les réfugiés ukrainiens qui bénéficient d'un statut de protection temporaire relevant d'un autre dispositif d'aide sociale (équivalent RI) ne sont pas repris dans ces statistiques.

(1) SPP Intégration sociale, Moyenne annuelle 2023.

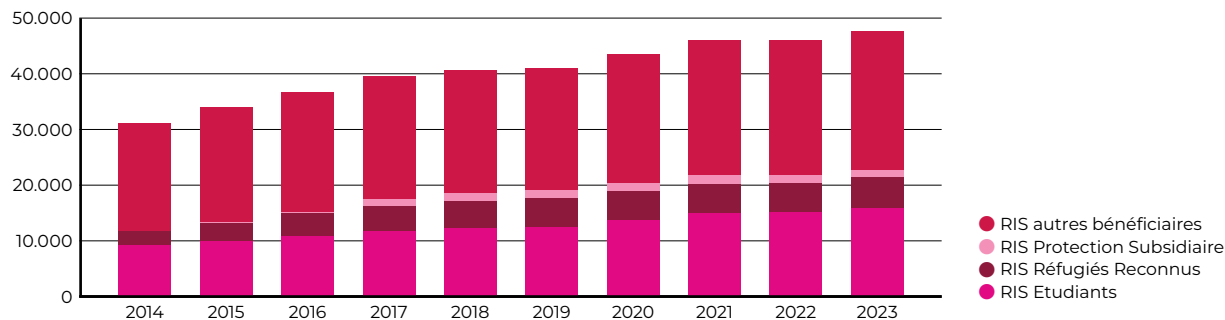
Répartition des dépenses de transfert par type redistribution – Budgets 2024



Évolution des principales composantes des dépenses de redistribution – Budgets 2019-2024 – Taux de croissance annuel moyen



Évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) – 2014-2023

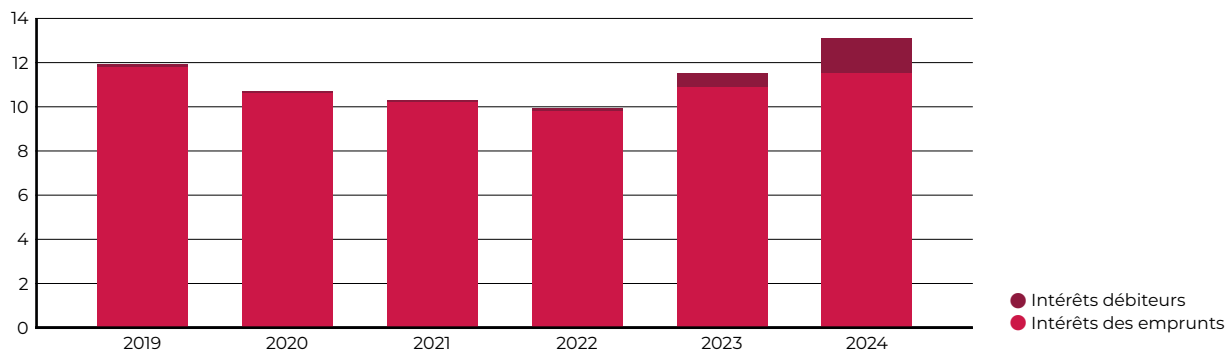


Dépenses de dette (charges financières)

Les **charges financières** (qui ne comprennent que les charges d'intérêts) s'élèvent à 13 millions EUR selon les budgets 2024 et n'absorbent que 1% des dépenses d'exploitation totales des CPAS bruxellois.

Elles augmentent toutefois de près de 15% en 2024, principalement sous l'effet de la hausse des taux d'intérêts observée depuis fin 2022.

Évolution des charges financières – 2019-2024 (en millions d'EUR)





Recettes d'exploitation

Les **recettes d'exploitation** des CPAS proviennent principalement (85%) de subsides émanant d'autres pouvoirs publics (dotation communale, récupération de l'aide sociale auprès de l'État...). Le solde des recettes provient des recettes de prestations (interventions des pensionnaires des maisons de repos, des bénéficiaires de repas à domicile, produits de locations de biens immobiliers...).

Recettes de transfert

Plus de la moitié des recettes de transfert des CPAS proviennent de la récupération de l'aide sociale (intervention de l'État, remboursement des bénéficiaires...). La dotation communale et les interventions de l'INAMI (dans le cadre du financement des maisons de repos) procurent respectivement 31% et 6% des recettes de transfert.

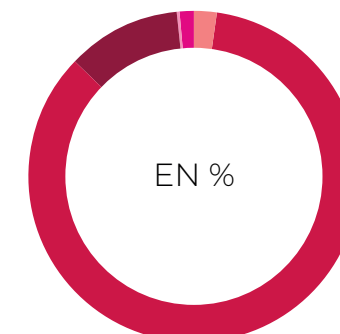
En cas d'insuffisance de ressources pour couvrir les dépenses relatives à leurs missions, la commune est tenue, en vertu de la loi organique des CPAS, de combler la différence par le biais d'une dotation. La **dotation communale** s'élève en moyenne à 379 EUR par habitant selon les budgets 2024. Sur l'ensemble de la mandature, la dotation communale a progressé de 6,1% en moyenne par an. Cette croissance soutenue de la dotation communale a été nécessaire pour permettre aux CPAS de couvrir la progression des coûts suite à la forte inflation ainsi que la progression soutenue de l'aide sociale accordée (cf. supra).

On notera également la forte progression de **l'intervention de l'État dans l'aide sociale** (+8,4% en moyenne par an) en corollaire à la forte augmentation des interventions des CPAS comme centre secourant (en faveur des réfugiés ukrainiens notamment).

Ventilation des recettes d'exploitation par groupe économique – Budgets 2024

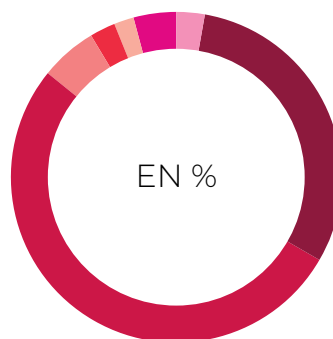
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2023)	Taux de croissance annuel moyen (2019-2024)
Fonds (FSAS)	43,1	34,8	20,6%	6,3%
Autres subsides	1.488,6	1.199,4	7,6%	7,3%
Prestations	197,4	159,0	-1,9%	2,5%
Produits financiers	1,4	1,1	205,5%	49,4%
Prélèvements	19,5	15,7	0,5%	22,1%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1.750,1	1.410,0	6,7%	6,8%

Ventilation des recettes d'exploitation par groupe économique – Budgets 2024



- Fonds (FSAS): 3%
- Autres subsides: 85%
- Prestations: 11%
- Produits financiers: 0%
- Prélèvements: 1%

Répartition des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention – Budgets 2024



- Fonds spécial de l'aide sociale: 3%
- Dotation communale: 31%
- Intervention de l'État central dans l'aide sociale: 52%
- Interventions de l'INAMI: 6%
- Récupération des interventions pour frais divers: 2%
- Récupération de l'aide sociale auprès des bénéficiaires: 2%
- Autres recettes de transfert: 4%

Évolution des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention – Budgets 2024

	En EUR/hab.	Taux de croissance annuel moyen (2019-2024)
Fonds spécial de l'aide sociale	34,9	6,5%
Dotation communale	379,4	6,1%
Intervention de l'État central dans l'aide sociale	647,2	8,4%
Interventions de l'INAMI	69,0	4,1%
Récupération des interventions pour frais divers	31,0	3,2%
Récupération de l'aide sociale auprès des bénéficiaires	24,2	6,1%
Autres recettes de transfert	48,5	11,2%
TOTAL RECETTES DE TRANSFERT	1.234,1	7,3%



Investissements

L'ensemble des dépenses de la section «investissements»⁽¹⁾ des CPAS bruxellois s'élèvent à 152 millions EUR selon les budgets 2024 et sont en recul de plus de 20% par rapport à 2023.

Les dépenses de la section «investissements» comprennent à la fois les investissements stricto sensu qui s'établissent à 117 millions EUR, soit 94 EUR par habitant, mais également le remboursement en capital des emprunts (23% des dépenses de cette section).

Les **projets d'investissement** des CPAS bruxellois s'élèvent en moyenne à 145 millions EUR par an mais marquent une tendance baissière depuis 2019 (à l'exception de l'exercice 2023).

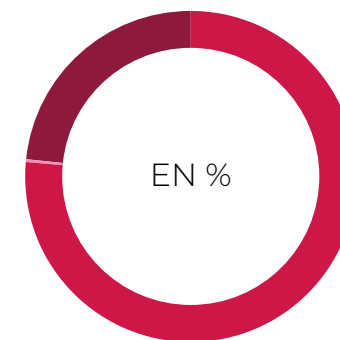
Au cours de la dernière mandature (2019-2024), les projets d'investissement des CPAS bruxellois ont principalement concerné les bâtiments administratifs ou le patrimoine privé ainsi que les investissements relatifs à la politique en faveur des personnes âgées (maisons de repos, résidences services...).

(1) Dépenses dites «extraordinaires» dans la comptabilité communale.

Ventilation des dépenses d'investissement par groupe économique – Budgets 2024

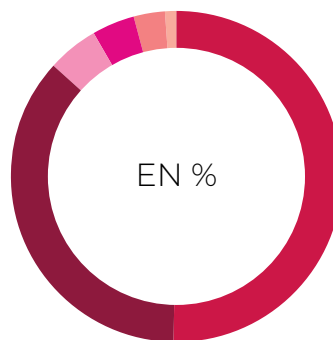
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2023)
Investissements	117,0	94,3	-25,2%
Contributions (subsidés en capital)	0,1	0,1	0,0%
Dette (remboursement de capital)	35,4	28,5	-2,2%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	152,3	122,7	-20,9%

Ventilation des dépenses d'investissement par groupe économique – Budgets 2024



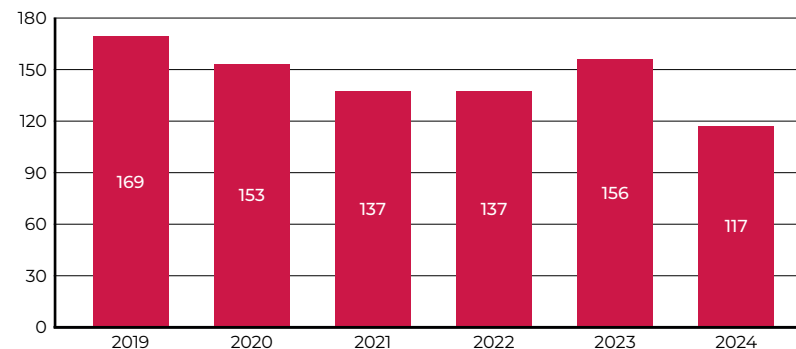
- Investissements: 77%
- Contributions (subsidés en capital): 0,1%
- Dette (remboursement de capital): 23%

Affectation des dépenses d'investissement – Moyenne mandature 2019-2024



- Administration – Patrimoine privé: 50%
- Maison de repos: 36%
- Aide sociale: 6%
- Aide familiale: 4%
- Santé – logement: 3%
- Divers: 1%

Évolution des dépenses d'investissement (stricto sensu) des CPAS bruxellois – Budgets 2019-2024 (En millions d'EUR)



Belfius

Éditeur responsable: Belfius Banque - Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles -
IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCC BE BB RPM Bruxelles - TVA BE 0403 201 185 - FSMA n° 19649 A